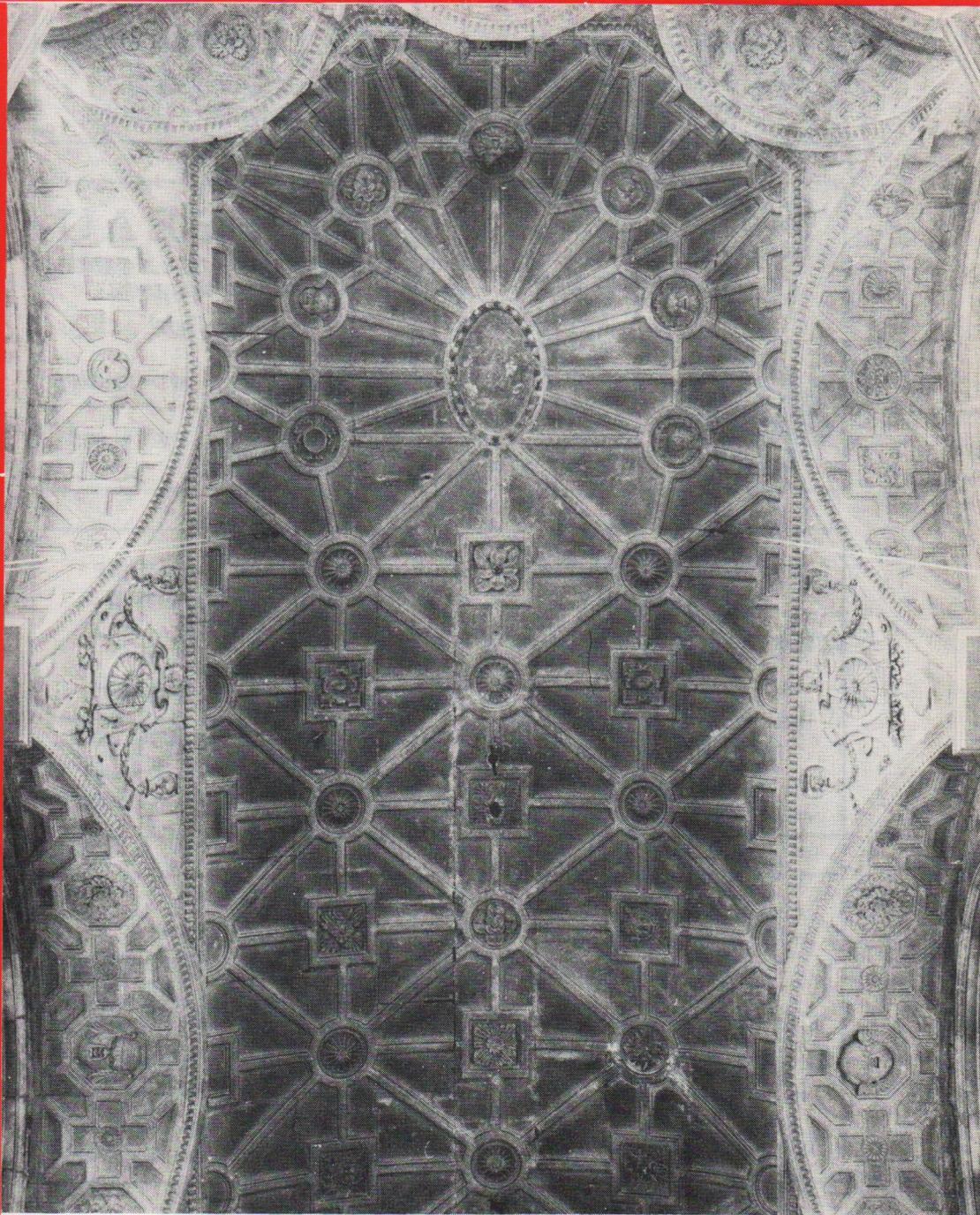


REVUE

EDITEE PAR L'ASSOCIATION
CULTURELLE ET D'ETUDES
DE JOIGNY

L'ECHO de Joigny



N° 16

LA VOUTE « EN PARQUETS » DE SAINT-JEAN DE JOIGNY

(voir page 13)

MODERN' HOTEL

89-JOIGNY

T. 62-16-29

Rôtisserie - Tournebroche

Salles et salons pour congrès
Repas d'affaires



AMEUBLEMENT
DECORATION

Fabricant

Jacques RYON

7, 8, quai LECLERC

Tél. : 62.17.22 JOIGNY



PÂTISSERIE TEL. 62-22-28
CONFISERIE
SALON DE THE

G. VINCENT

11, Avenue Gambetta

JOIGNY

SPECIALITES

Chardon à la
Poire William
VACHERIN
POMPADOUR



ROUSSEAU

CADEAUX - ART DE LA TABLE
LISTES DE MARIAGE

50, rue Cortel

89 - JOIGNY

Tél. : 62-23-60



BANQUE PARISIENNE DE CREDIT

(ex-BANQUE SOISSON MAUGEY)

Banque Privée

CREDITS ET PLACEMENTS
sous toutes leurs formes

Agence à JOIGNY
3, rue d'Etape Tél. : 62-03-45

CARRELAGE — FAIENCE
MOSAIQUE — PIERRE
MARBRE



Joseph

ZAK

Rue Debussy

89 — JOIGNY

Location de voitures
sans chauffeur

Tourisme et utilitaire

CONCESSIONNAIRE RENAULT

Tél. : 62-22-00

JOIGNY

CONFECTION
CHEMISERIE
BONNETERIE

pour Hommes
et Dames

Vêtements REMY

Tél. : 62-18-73

3, rue G.-CORTEL



AU LION D'OR

Propriétaire :
R. de BEAUCHAMP

Bar - Hôtel - Restaurant

Rue Roger Varrey
JOIGNY

Tél. : 62.17.00

*Sa cuisine bourgeoise
Ses spécialités. Sa cave
Ses prix étudiés*

On prend des pensionnaires



CHAUSSURES DELAVOIX

3, Avenue GAMBETTA



JOIGNY

Tél. :
62.00.47

MAISON DE LA PRESSE

LIBRAIRIE - PAPETERIE - DISQUES

20, rue Gabriel-Cortel

Tél. : 62-21-51 JOIGNY

GASTEAU

CHARBONS - MAZOUT
FERS

10, Avenue Gambetta

Tél. : 62.01.51 - Joigny

S. R. C. M.

Société de recherches et de
Constructions mécaniques

Siège social : 31, rue du Mans
92 - COURBEVOIE

Usines et Services Techniques à
JOIGNY - 89

Mécanique — Tôlerie — Chaudronnerie
industrielle — Appareils et installations
de traitement des eaux — Travaux bois
et inox

André et Mireille
GERMINEAU

COIFFURE DAMES

Biosthéticien - Postiches
MODES

33, rue Gabriel Cortel
89 - JOIGNY

Tél. : 62.03.72

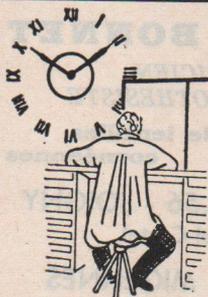
A. Mathieu

25, rue
G.-Cortel

Tél. : 62.12.65
Joigny

Montres
OMEGA et LIP
Atelier
de réparations

HORLOGERIE - BIJOUTERIE



PLOMBERIE - SANITAIRE
CHAUFFAGE CENTRAL

P. LEVET Fils

3 et 6 rue d'Étape, JOIGNY

Appareils Ménagers

Adoucisseurs d'eau

Chaudières et Brûleurs à Mazout

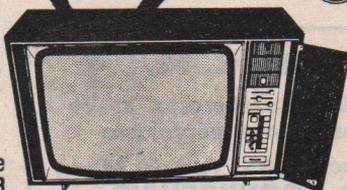
« FRANCIA »

Pour l'argent, dormir c'est mourir un peu !
Faites vivre votre épargne
 en la confiant à la
BANQUE POPULAIRE DE L'YONNE



les nouveaux TV COULEUR PHILIPS 110° entièrement transistorisés

- Ça accroît la fiabilité de l'appareil : tout transistors
- Ça réduit l'encombrement : 10 cm de profondeur en moins
- Ça améliore l'image : elle est encore plus contrastée
- Ça facilite l'utilisation : plus de touches à enfoncer



PHILIPS une gamme
 de 10 TV COULEUR

FRY — JOIGNY

Tél. 62-11-34

Philips : le premier spécialiste européen de la TV couleur

Maison BOLZINGER

Flleurs naturelles et
 artificielles
 Articles
 funéraires



3 bis Avenue
 Gambetta
 JOIGNY
 Tél. : 62.14.14
 Articles de pêche

Maurice BONNET

OPTICIEN
 AUDIOPROTHESISTE
 Adaptateur de lentilles
 cornéennes

Tél. : 62.03.56 - JOIGNY
 22, Rue Gabriel-Cortel

MIGENNES
 62, Avenue Jean-Jaurès.

« L'ENFANT DE JOIGNY »

Curiosité médicale du XVIII^e siècle

Bourdois de Lamothe, médecin réputé de Joigny, étant associé de la Société royale de Médecine a signalé dans une communication originale à l'Académie des Sciences, l'observation d'une femme « qui avait porté pendant 22 ans un enfant mort dans son sein où il s'était desséché et durci ».

On a des observations qui prouvent que des fœtus ont resté très longtemps morts dans le sein de leur mère, sans se corrompre et sans que la mère, pendant tout ce temps là, se soit trouvée incommodée. Entre plusieurs exemples de ces faits singuliers, le plus récent est celui de l'enfant de Joigny, petite ville de Bourgogne, qui a été trente ans dans le ventre de sa mère ; la relation de ce fait extraordinaire fut envoyé à l'Académie royale des Sciences par MM. Bourdois et Chomeureau, médecins de cette ville ; elle est conçue en ces termes :

Une pauvre femme de la ville de Troyes, mariée depuis quarante ans et qui avait fait une fausse couche dans les premières années de son mariage, devint grosse une seconde fois. Au terme ordinaire, elle eut les douleurs et les signes qui annoncent un accouchement naturel très prochain : ces signes se soutinrent dans le même état pendant deux jours ; alors on remarqua que la matrice était vide, quoique l'enfant remuât dans le sein de sa mère avec plus de force et de facilité qu'auparavant. L'opération césarienne fut proposée, mais la femme ne voulut pas s'y soumettre. L'espérance de succès dans un cas semblable doit être fondée sur une connaissance certaine que le fœtus n'est passé depuis peu par une ouverture accidentelle de la matrice dans le ventre et qu'il n'a pas encore pu y contracter des adhérences avec les parties voisines. Dans le courant du mois suivant, la femme eut quelques douleurs vives mais passagères, et tomba dans un état de faiblesse et d'affaiblissement qui fit craindre pour sa vie ; elle s'en remit cependant peu à peu, et au bout de huit mois, elle reprit les pénibles fonctions de sa profession. Elle a vécu dans cette situation pendant trente

années, dont elle a passé les cinq dernières à Joigny toujours grosse ayant depuis son accident, cessé d'être réglée et toujours eu du lait dans son sein. Enfin le 22 juillet 1747, elle mourut à l'Hôtel-Dieu de Joigny d'une fluxion de poitrine, âgée d'environ 61 ans.

A l'ouverture du cadavre, on trouva dans le bas-ventre une masse ovale, grosse comme la tête d'un homme attachée à l'Épiploon, au mésentère, au fond de la matrice, et qui semblait partir de la trompe droite : on ouvrit cette masse qui pesait près de huit livres on y découvrit un enfant mâle, parfaitement conservé, sans être envirenné d'aucune liqueur. La peau de cet enfant était fort épaisse ; il avait des cheveux et deux dents incisives prêtes à percer à chaque mâchoire.

L'enveloppe était en partie osseuse et en partie cartilagineuse, elle avait presque partout deux lignes d'épaisseur, et quatre dans la partie contigue à l'arrière faix, lequel avait la même consistance. Sa surface externe était garnie de petites éminences graveleuses, et l'interne était comme moulée sur les parties de l'enfant qu'elle embrassait étroitement : une ouverture dans l'arrière faix semblait désigner l'insertion du cordon ombilical, qui était desséché à un travers de doigt du nombril, comme si l'on eût fait une ligature ; d'ailleurs toutes les parties de la mère, et notamment la matrice, étaient saines et dans l'état naturel.

Cet enfant a été montré à l'Académie des Sciences par le Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Joigny. Une partie de l'enveloppe tenait si fort à la plante du pied droit, par une de ses portions ossifiées, qu'on n'avait pu l'en détacher ; elle avait échappé aux soins qu'on s'était donnés pour

conserver l'enfant tout nud. M. Morand qui fut chargé de l'examen de ce fait singulier, en a trouvé par ses recherches plusieurs semblables dans les auteurs ; il se borne néanmoins à l'histoire de trois seulement qui lui ont paru les mieux constatés ; savoir l'enfant de Leinzelle en Souabe en 1720, l'enfant de Toulouse en 1678, et celui de Sens en 1582.

**

En examinant l'histoire de ces enfants, si l'on fait attention à l'état de leurs mères pendant la grossesse, on n'y voit au-

cun symptôme particulier qui ait pu donner lieu de prédire l'événement qui fait notre objet : ces enfants ont été portés vivants jusqu'au terme, ou à peu près de neuf mois ; alors on observe que leurs mères ont éprouvé différents accidents depuis le temps ordinaire de l'accouchement passé, jusqu'à celui où la nature dispose le fœtus de manière à ne point nuire à sa mère, jusqu'à la mort causée par des accidents tout à fait indépendants de cette circonstance.

Extrait de l'anatomie de M. Verdier, 4^e édition, 2 vol., Paris, 1768.

M^{me} GENTY

ARTICLES DE PECHE - FLEURS
GRAINES



8, Quai
Ragobert
JOIGNY

Tél. : 62.11.57

LE BRICOLAGE SERVICE DE JOIGNY

Av. de Sully - Tél. : 62.10.23

« C'est vraiment
le paradis
du bricoleur »

AUTO-ECOLE ST-ANDRE

9, Av. Roger VARREY
JOIGNY 89 - Tél. : 62.10.18

Cours de Code
Permis et perfectionnement
sur véhicules modernes

*Le meilleur
Consultez-nous - accueil vous
sera réservé*

LIBRAIRIE - PAPETERIE

articles de bureau - Imprimerie
photo

M. BERGER

7, quai Ragobert
89 - JOIGNY
Tél. 62-14-56

M^{re} PAQUEROT

Art et Artisanat

Quai RAGOBERT JOIGNY TEL. 62-00-27
RC. 69 A 26

RUE D'EGLÉNY AUXERRE TEL. 52.07.08

Scènes de la querelle janséniste à Villeneuve-sur-Yonne

au XVIII^e siècle

Par J.L. DAUPHIN

(Suite des n^{os} 14 et 15)

CHAPITRE IV

D'UN DESSERVANT A L'AUTRE

Quittons maintenant le Couvent St-Joseph pour nous rendre en l'église Notre-Dame...

A la fin du mois d'octobre 1732, quelques jours à peine après la brutale disgrâce du trop zélé desservant Thomas lors de son conflit avec le Prieuré des Bénédictines, Mgr Languet de Gergy avait nommé un nouveau prêtre desservant de la paroisse Notre-Dame ; ce fut l'Abbé Giberte, futur curé de Fleury.

L'Archevêque avait alors assuré Madame Du Fourny qu'il nommait à ce poste « un homme de mérite assez sage pour se borner à son métier » (20).

Il est sûr que Giberte fut totalement dévoué à Mgr Languet et qu'il ne se mêla guère des problèmes du Couvent Saint-Joseph ; mais sut-il toujours faire preuve de la sagesse que vantait le prélat ? Nous n'oserions pas l'affirmer si nous nous reportons au numéro du 23 décembre 1734 des « Nouvelles Ecclésiastiques » qui nous narre une anecdote assez déconcertante :

« Deux docteurs de l'Ancienne Sorbonne (21) se trouvèrent à Villeneuve les vacances dernières lorsque la parente de l'un d'eux accoucha. Celui-ci fut prié d'être perein ; et, s'étant présenté à l'Eglise en cette qualité, le vicaire de la paroisse le pria de répondre sur les questions du Rituel, ce qu'il accepta sans peine. Mais, lorsqu'on lui demanda s'il recevait toutes les décisions de l'Eglise, et en parti-

culier la Bulle Unigenitus, il répondit que cette interrogation n'était pas dans le Rituel et que d'ailleurs il n'avait à répondre sur cet article qu'à Mgr l'Archevêque de Paris, son Supérieur. Le Desservant (car le Curé est exilé) accourut au bruit que causa dans l'église cet interrogatoire, ou fut invité par quelqu'un de venir voir ce qui s'y passait. Quoi qu'il en soit, loin d'y mettre ordre, il parla avec encore plus de zèle — c'est-à-dire d'aigreur — que le vicaire. Il fit pis, car, le Docteur s'étant retiré et l'indignation ni les murmures du peuple n'ayant pas cessé par sa défaite, ce desservant, pour apaiser le bruit, prit la baguette du Bedeau et la cassa bien réellement sur les épaules de quelqu'un de l'Assemblée, ce qui malheureusement attira sur lui comme sur le vicaire quelques coups qui augmentèrent beaucoup le scandale...

« Cependant, l'enfant fut baptisé sous le nom du Perein absent, non par le vicaire à qui la Mareine représenta qu'il était trop en colère pour faire une si sainte fonction, mais par le Desservant, qui n'était pas moins en colère que lui... Tristes événements, peu propres à consoler cette paroisse de la perte d'un bon Curé (22) ! ».

De tels échos n'étaient pas faits pour réjouir Mgr Languet... En mars 1735, l'Abbé Giberte quitta la paroisse, remplacé par un nouveau desservant, l'Abbé François.

(20) Lettre du 27 octobre 1732, citée in « Chronique du Couvent des Bénédictines ».

(21) C'étaient deux bons Jansénistes...

(22) Simon Gratien, exilé en 1731.

QUATRE G.
GRAINES
ARTICLES DE PECHE



T. 62-10-24

JOIGNY

8, rue
G.-Cortel

ROBERT
et
SIMONE

11, Place du Piloni
Joigny - Tél. : 62.22.98

*Coiffent les Messieurs
avec ou sans rendez-vous*
PARKING

RENÉ OUTTIER

Armurier

40, Avenue Gambetta

Tél. : 62-14-13 **89 - JOIGNY**

ARMES DE PRECISION
CHASSE TIR MUNITIONS
ARTICLES DE CHASSE - BALL-TRAP
MACHINES à coudre OMNIA



Agence PANIS

Georges FAVARD

SUCC^r

ADH N° 1773

Achat — Vente — Expertise
Location
Administration d'immeubles

10, rue Ile-Saint-Jacques
89 - JOIGNY Tél. : 62-15-72

Assurances
Retraites
Crédits

Marcel RENAUD

**Rue de Brion
Place Colette**

TEL. 62-08-97 **89 - JOIGNY**

**THOMSON
DUCRETET
ATLANTIC
FRIGECO**

G. PIERROT

DISTRIBUTEUR AGREE

28, rue de l'Etape, JOIGNY
Tél. : 62.17.92

SERVICE APRES VENTE

PAMPRYL

Les sept jus de fruits PRAMPRYL sont
parfaitement naturels

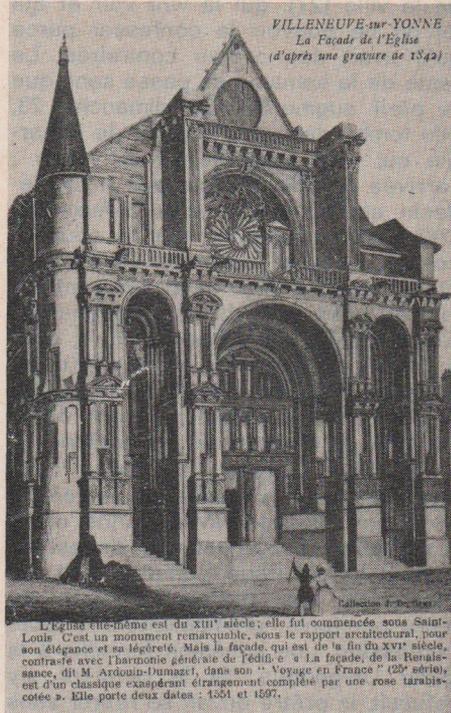


*Les USINES PAMPRYL sont installées
au cœur même des régions productrices*

**PAMPRYL - NUITS-ST-GEORGES (21)
et JOIGNY (89)**

PRODUCTEUR EUROPEEN

Au XVIII^e siècle, l'église Notre-Dame de Villeneuve-sur-Yonne fut le théâtre de scènes mouvementées lors de l'administration des sacrements à des jansénistes



L'église elle-même est du XIII^e siècle, elle fut commencée sous Saint-Louis. C'est un monument remarquable, sous le rapport architectural, pour son élégance et sa légèreté. Mais la façade, qui est de la fin du XVI^e siècle, contraste avec l'harmonie générale de l'édifice. « La façade, de la Renaissance, dit M. Ardouin-Dumazet, dans son " Voyage en France " (2^e série), est d'un classique exaspérant étrangement complété par une rose tarabiscotée ». Elle porte deux dates : 1551 et 1597.

Celui-ci commença son ministère sous d'heureux auspices : les années 1735 à 1739 furent en effet une pause dans la longue querelle janséniste. Madame Du Fourny et son « Port-Royal » villeneuvien venaient de voir la fin des attaques des Jésuites et de leurs alliés et la Prieure œuvrait de nouveau avec ardeur à rétablir la situation matérielle de son couvent, au point que lors de l'Inventaire Général des Couvents du Royaume, en 1737, Mgr Languet pouvait noter (23) « Couvent des Bénédictines de Villeneuve-le-Roy : 22 religieuses, 2 converses — maison pauvre, néanmoins se soutiennent sans dettes — même ont bâti ».

Les difficultés du nouveau desservant n'allèrent pas venir de ce couvent, mais de l'Hôtel-Dieu...

CHAPITRE V

MORT D'UNE JANSENISTE

Au mois d'août 1739, Cécile Housset, gouvernante de l'Hôtel-Dieu de Villeneuve-sur-Yonne depuis 42 ans, et efficace propagandiste janséniste que Mgr Languet surnommait « la petite papesse du pays » (24) tomba sérieusement malade.

Voici de larges extraits de l'article que le périodique janséniste « Les Nouvelles Ecclésiastiques » consacra à cet événement (25) : « Le 15 Août, fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, la Damesse Housset alla encore trois fois à la paroisse, y communia (26) et y accompagna une jeune or-

pheline qu'elle avait élevée et qui fit ce même jour sa première communion. La fièvre la prit sur le soir, et le lendemain, qui était un dimanche, elle ne laissa pas d'aller à son ordinaire à la messe paroissiale. Le lundi 17, elle se leva encore et travailla à raccommo-der les habits des pauvres. La fièvre enfin se déclarant continue, les Sœurs de la Maison s'apercevant du danger l'en avertirent. Le chirurgien n'en jugeait pas ainsi ; mais cela n'empêcha pas que la malade ne témoignât un grand désir de recevoir les sacrements. On alla quêrir Monsieur Masse, Régent

(23) Archives de l'Yonne G. 190.

(24) Sur Cécile Housset et l'Hôtel-Dieu, se reporter au Chapitre I de la présente Etude (in Echo de Joigny N° 14).

(25) Sur la maladie et la mort de Cécile Housset voir Archives de l'Yonne G 181 et « Nouvelles Ecclésiastiques » du 28 octobre 1739. Cette affaire est également mentionnée dans deux ouvrages récents : « Le Cardinal de Luyne » par M. VALLERY-RADOT (1966) et « La Querelle janséniste à Joigny... » de M. E. FRAN-JOU (1970).

(26) Chez une janséniste, c'était chose assez rare pour mériter d'être signalée !

de la ville (27), qui la vint voir et qui lui dit ne pouvoir la confesser parce qu'il avait des ordres contraires. Le reste de la semaine se passa sans que le péril augmentât. Le dimanche 23, elle tomba dans une espèce de léthargie qui dura jusqu'au 24 au matin ; l'arrivée de MM. ses neveux (l'un Médecin et l'autre Chanoine d'Auxerre), (28) parut lui rendre tout à coup la connaissance et la parole. On en profita pour faire venir le desservant... Il vint en effet et se fit accompagner du Sieur Pléon, son second vicaire, pour lui servir de témoin. Il avait pris outre cela, la précaution d'envoyer un Exprès à Sens dès le commencement de la maladie, pour avoir ses instructions...».

Or, Mgr Languet de Gergy, afin d'en finir avec la résistance janséniste dans son diocèse, avait donné ordre d'appliquer strictement une disposition prévue par le Pape Benoit XIII et qui permettait aux prêtres d'exiger de leurs pénitents, préalablement à toute confession, une adhésion formelle à la Bulle Unigenitus. Si le pénitent s'y refusait, le prêtre devait se retirer sans donner l'absolution. Fort de cela, l'Abbé François était bien décidé à se montrer inflexible... Or, pour échapper à cet épineux problème de la Bulle, Mademoiselle Housset déclara dès le début de l'entretien qu'elle avait été déjà confessée par un autre prêtre...

Cette pirouette n'embarrassa pas longtemps l'Abbé François qui avait à sa disposition les Statuts particuliers de l'Archidiocèse de Sens, instaurés en 1658 par Mgr de Gondrin : les fidèles suspects pour une raison ou une autre devaient, pour recevoir les Sacrements, présenter un Billet de

(27) Dépendant de la paroisse Noire-Dame, Cécile Housset ne pouvait s'adresser qu'à un prêtre de cette paroisse : l'abbé François et ses vicaires étaient très vivement anti-jansénistes ; elle eut donc recours à l'Abbé Masse, chapelain et régent du Collège depuis environ 15 ans, qui était sans doute moins hostile envers les Appelants.

(28) Il s'agissait de deux des fils de son frère Etienne, médecin auxerrois. L'un, Pierre-Etienne, après des études à la Faculté de Montpellier, avait obtenu lui aussi son diplôme de Docteur en Médecine ; l'autre était Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre et, à l'instar de son Evêque Mgr de Cylus, janséniste.

(29) Poisson, Carnisset et Yver, cités par ordre décroissant de conviction janséniste...

Confession, c'est-à-dire une attestation prouvant l'orthodoxie de leur confesseur. Et, si Mgr de Gondrin en avait usé et abusé pour pénaliser les ennemis du jansénisme, Mgr Languet avait retourné cette disposition contre les jansénistes, sans en changer un mot... Aussi, comme Mademoiselle Housset insistait sur ce fait qu'elle avait déjà été confessée, l'abbé François la somma de lui donner le nom de son confesseur...

« La Demoiselle Housset, trop instruite et trop exacte pour s'y laisser tromper, se contenta de répondre qu'elle s'était confessée à un prêtre approuvé par le Diocèse ; et, de peur que les Curés des faubourgs de cette ville n'en fussent soupçonnés et qu'on n'en prit occasion de leur faire de la peine après sa mort (car voilà à quoi on en est réduit !) elle eut la charité et la présence d'esprit de dire positivement que ce n'était ni le Curé de Marsangy, ni celui de St-Savinien, ni celui de Saint-Nicolas (29).

L'Abbé François, ainsi contré, quitta un peu de sa diplomatie et posa directement la question de la Bulle. Placée au pied du mur, la vieille demoiselle répondit avec conviction par une attaque en règle contre la Bulle... François, qui n'attendait que cela, repartit aussitôt avec son acolyte.

Mais, quelques heures plus tard, les deux neveux Housset le priaient de revenir, car ils craignaient à brève échéance l'issue fatale de la maladie. Devant leurs instances, l'Abbé François se laissa fléchir et reprit le chemin de l'Hôtel-Dieu, espérant bien que la vieille janséniste, à bout de forces, se soumettrait à la Bulle. Une telle soumission aurait, pensait-il, un effet psychologique certain sur bien des jansénistes villeneuviens et il en tirerait assurément quelque prestige, tant auprès de ses ouailles qu'à l'Archevêché. Or, après un second « interrogatoire », Cécile Housset persista dans son refus de reconnaître la Bulle, malgré l'état de faiblesse dans lequel elle se trouvait. Fort dépité, l'Abbé François quitta l'Hôtel-Dieu sur le champ...

Pourtant, pleins d'inquiétude devant l'évolution rapide de la maladie, les neveux reprirent bientôt une troisième fois le chemin du presbytère, pour en ramener de gré ou de force l'Abbé François ; une troisième fois, le des-

servant franchit le seuil de l'Hôtel-Dieu ; une troisième fois, il refusa d'administrer la malade, à laquelle il promit la damnation éternelle. Sur ces bonnes paroles, il sortit, décidé à ne pas revenir.

Peu après, la vieille fille retomba dans son « assoupissement léthargique » et perdit définitivement connaissance.

Malgré les récriminations et les menaces des nombreux parents et amis de la malade, l'Abbé François, enfermé dans son presbytère, n'en bougeait plus. Il ne répondit même pas aux deux sommations qui lui furent faites dans la soirée de ce 24 août. Dans tout Villeneuve, les esprits s'échauffaient à la pensée que la « bonne demoiselle Housset » se mourait sans avoir reçu les Sacrements. Les neveux, de leur côté, cherchaient à obtenir le secours du ministère public contre l'Abbé François. Le procureur du Roy, sollicité, feignit d'être malade. L'Avocat du Bailliage et les autres Procureurs du Siège étaient absents ou se déclarèrent incompetents. En effet, personne ne voulait prendre la responsabilité de s'ingérer dans les complexes affaires ecclésiastiques... Personne ? Si, pourtant... Jacques Boullard, le Lieutenant Criminel et Particulier au Bailliage de Villeneuve-le-Roy, membre influent de la bonne bourgeoisie du lieu, janséniste politique et gallican, Jacques Boullard, cousin de Cécile Housset (30), osa, en ce soir du 24 août 1739, assigner l'Abbé François, desservant de la Paroisse Notre-Dame, à comparaître le lendemain devant lui pour son refus de Sacrements à la mort.

Inquiet de la tournure que prenaient les événements, isolé et environné d'hostilité l'Abbé François, en l'absence d'un ordre précis de son Archevêque, prit sur lui de ne pas se présenter devant Boullard à l'heure indiquée par l'assignation.

Le Lieutenant de Bailliage et les neveux Housset attendirent en vain le prêtre ; pendant ce temps, la Gouvernante de l'Hôtel-Dieu était à l'agonie. Aussi, l'audacieux Lieutenant Boullard n'hésita pas à rendre une ordonnance par laquelle il commettait d'office le Curé du Faubourg Saint-Nicolas, Louis Yver, pour administrer les Sacrements à la malade.

On porta aussitôt la nouvelle à l'Abbé Yver. Celui-ci, qui ne voulait pas d'ennuis avec l'Archevêché, déclara avec sa prudence habituelle qu'il ne refusait pas, mais que, conformément aux Statuts de l'Archidiocèse, il devait préalablement obtenir l'autorisation du Curé de la Paroisse où habitait la malade, en l'occurrence l'Abbé François... Nouvel embarras des amis de la Demoiselle Housset !

Boullard intervint une troisième fois en se rendant lui-même au presbytère sommer l'Abbé François d'autoriser Yver à administrer la mourante. Impressionné par tout l'appareil judiciaire mis en branle, ne sachant plus que faire, François donna finalement cette autorisation contre toute attente.

Il était dix heures du soir, lorsque ce mardi 25 août 1739, le Curé de Saint-Nicolas, Louis Yver, arriva à l'Hôtel-Dieu. Il n'eut que le temps de donner l'absolution ; la pauvre fille expirait.

« On a trouvé sur sa poitrine une empreinte du Saint Nom de Jésus qu'on a jugé y avoir été imprimé par quelque instrument de pénitence et qui, selon toute apparence, était encore plus profondément et plus salutairement gravé dans son cœur », note le journal « Les Nouvelles Ecclésiastiques ».

CHAPITRE VI

L'EXEMPLE DE BOULLARD

Au soir de cette journée, l'Abbé François écrivit à son Archevêque pour lui apprendre les événements des deux derniers jours. Il avouait son découragement et ses déboires, ajoutant : « La vue de tous ces visages excommuniés me fait perdre l'appétit... ».

François avait subi un double échec : il n'avait pas su obtenir la soumission de la vieille demoiselle et ensuite n'avait pas eu la fermeté de la laisser mourir privée des sacrements. La fin de Cécile Housset ne pourrait avoir la valeur d'exemple qu'il souhaitait pour frapper l'esprit des partisans des Jansénistes. Cécile Housset était

(30) A la fin du XVIII^e siècle les familles Housset et Boullard s'unirent à nouveau, par le mariage du Procureur d'Auxerre Etienne-François Housset, républicain auxerrois », in B. S. S. Y. 1973.

morte — malgré tout — dans le sein de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine et ce fut lui, François, qui dut procéder à l'enterrement, fixé au lendemain 26 août, à 6 heures du soir.

« Le concours des personnes de la ville et des environs y fut considérable. Les Mariniers, Vignerons et autres gens de cette espèce y murmuraient très vivement et très hautement contre le desservant, les vicaires « et leur Constitution ». Les pauvres surtout y attendrissaient par leurs cris perçants et ne laissaient pas ignorer qu'ils perdaient la meilleure de toutes les mères. Elle leur a été pour ainsi dire, attachée par-delà le tombeau : car, ne voulant pas en être séparée même après la mort, elle a voulu être inhumée parmi eux, dans le cimetière qui leur est destiné hors de la ville (31) ».

Après la cérémonie, l'Abbé François en rédigea le bref procès-verbal dans le registre des sépultures de sa paroisse : « Ce jour d'huy, vingt sixième août mil sept cent trente-neuf, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moy desservant soussigné le corps de damoiselle Cecille Housset fille et directrice de l'Hôtel Dieu de Villeneuve le roy âgée de soixante huit ans, en présence des sieurs vicaires lesage et pléon qui ont signé avec moy ». Suivent les signatures : « François, prêtre-desservant » ; « Masse, prêtre » ; « Lesage, vic. » ; « Pléon, vic. » ; avaient aussi signé les deux neveux Housset, le Notaire Menu et deux Boullard...

« Le lendemain, on fit un service à la Paroisse de l'Hôtel-Dieu, où, de même qu'à l'enterrement, l'on rendit à la mémoire de la défunte tous les honneurs qui lui étaient dus et qui s'accordaient assez mal avec le refus public des sacrements ».

(31) « Nouvelles Ecclésiastiques » du 28 octobre 1739.

(32) Ibidem.

(33) Le Chancelier d'Aguesseau, quoiqu'anolli, signait toujours de l'orthographe ancienne de son nom : Daguesseau. D'abord gallican et peu favorable à la Bulle Unigenitus, le Chancelier et Garde des Sceaux de Louis XV avait évolué vers l'hostilité aux Jansénistes, surtout par réaction contre les Parlements.

(34) Copie des Extraits du Conseil d'Etat. Bibliothèque de Sens ; Fonds Languet de Gergy, année 1739.

Selon le même numéro des « Nouvelles Ecclésiastiques », une des Sœurs de l'Hôtel-Dieu demanda alors au second vicaire Pléon : « Si nous tombons malades, nous n'avons donc qu'à attendre le même sort ? ». Pléon n'en disconvint pas : « C'est, dit-il, selon les sentiments dans lesquels vous serez ». Ce même vicaire Pléon avait refusé l'absolution à une autre Sœur le jour de l'Assomption parce qu'elle ne voulut pas lui dire « qu'elle n'avait point de dévotion à M. Pâris et qu'elle ne lui adressait point de prières particulières (32) ».

Mgr Languet de Gergy apprit, en même temps que le décès de la vieille demoiselle, la sentence du Lieutenant Boullard à l'encontre de l'Abbé François. Il jugea qu'une telle ingérence en une affaire religieuse ne saurait rester impunie. Dès le 27 août, il écrivit à ses deux protecteurs, le Cardinal Fleury et le Chancelier d'Aguesseau, leur résumant la situation et demandant que le Roi évoque l'affaire en son Conseil et casse « la sentence du petit juge ». Il ajoutait : « ce pays-ci a autant besoin, et plus qu'aucun autre, d'un exemple. S'il n'y a aucune sorte de punition pour de telles entreprises, les plus petits juges mépriseront également et les loix du Royaume et le ministère ecclésiastique ».

A ces lettres, était joint le texte de l'ordonnance du Lieutenant Boullard.

Dès le 30 août, d'Aguesseau répondait de Versailles à Mgr Languet : « Je n'aurois jamais cru, Monsieur, qu'il put se trouver dans le Royaume un juge assez ignorant et assez téméraire pour rendre une ordonnance pareille à celle dont vous m'avez envoyé la copie... Je ne doute pas que le Roy ne se prête très volontiers à protéger l'autorité de l'Eglise contre une entreprise si marquée et si inouïe. Personne ne peut vous honorer, Monsieur, plus parfaitement que je le fais. Daguesseau (33).

Cette lettre rassura aussitôt Mgr Languet ; l'affaire était désormais entre de bonnes mains, et, en effet, elle ne connut pas les lenteurs administratives. Dès le 8 septembre, elle était évoquée au Conseil du Roy, tenu à Marly, « le Roy y étant ». Voici les extraits les plus significatifs de l'Arrêt Royal (34) :

« Le Roy étant informé... a jugé à



VILLENEUVE-sur-YONNE (Yonne)
L'Hôtel-Dieu et la Porte de Sens, côté intérieur
Cet Hôtel-Dieu, situé au n° 97 de la Grande-Rue (aujourd'hui rue Carnot), fut fondé en 1364 par Etienne de Beaillard; par suite de donations, il devint un établissement plus considérable; aujourd'hui il compte 34 lits. La Ville a fait pour lui de grands sacrifices, notamment en 1713 presque une reconstruction.
(Notice Historique et Description de Villeneuve-sur-Yonne, par l'Abbé Y. Horson)

Cécile Housset dirigea remarquablement l'Hôtel-Dieu (1699-1742) mais faillit mourir sans sacrement à cause de sa fidélité janséniste

propos de se faire représenter l'ordonnance du Sieur Boullard, pour laquelle il paraît qu'elle a été rendue sans le concours du ministère public... et, comme la protection que le Roy doit à l'Eglise ne lui permet pas de laisser impunie une entreprise si téméraire sur les droits les plus essentiellement attachés à l'autorité spirituelle, Sa Majesté ne saurait la réprimer avec trop de sévérité, afin que, comme jusques à présent elle n'a point eu d'exemple, elle ne puisse aussy avoir aucunes suites » — L'ordonnance rendue par Boullard le 25 août était cassée et annulée « comme nullement et incomptément rendue et attentant aux droits de l'autorité spirituelle ».

« Enjoignons à tous ceux qui en ont des exemplaires de les remettre incessamment au Greffe du Conseil pour y être supprimés ; faisons défense à tous imprimeurs, colporteurs, libraires et autres d'en imprimer vendre et détenir à peine de punitions exemplaires ».

« En outre, Sa Majesté ordonne que ledit Boullard, lieutenant criminel et lieutenant particulier du bailliage de Villeneuve-le-Roy demeurera interdit de toutes fonctions pendant trois mois à compter du jour de la signification du présent arrest ».

Imaginons la satisfaction de l'Archevêque de Sens lorsque fut rendu public

cet arrêt sans équivoque — et le saisissement de Jacques Boullard... Mgr Languet s'empressa d'en adresser copie à tous les Evêques de France dans une lettre circulaire (35). L'exemple Boullard était créé... et pourtant le Lieutenant villeneuvien allait par la suite faire école !

Considérons maintenant les conséquences de cette affaire Housset-Boullard à travers Villeneuve.

L'Hôtel-Dieu, privé de la « petite papesse » qui l'avait animé et galvanisé dans sa foi janséniste, était désormais un corps sans tête. Les sœurs gardèrent leurs dévotions pour le Diacre Paris mais le prosélytisme actif fut abandonné. Ainsi le premier bastion du jansénisme villeneuvien disparaissait ; l'Hôtel-Dieu ne ferait désormais plus parler de lui...

L'Abbé Louis Yver qui avait toujours prudemment gardé ses distances vis-à-vis des Jansénistes du lieu se trouvait soudain jeté dans leur camp pour avoir donné l'absolution à Cécile Housset. Il fut désormais cité par le « Supplément » parmi les prêtres à mettre au ban, avec l'épithète de « janséniste caché » et se vit accusé de « mentir en bon janséniste » (36).

(35) Ibidem.

(36) « Supplément » des 16 novembre 1739 et 15 août 1740.

Suspect à son Archevêque et aux Jésuites, il n'en sera pas moins irrémédiablement brouillé avec la famille Menu et Madame Du Fourny.

Autre victime de cette affaire, l'Abbé François s'était fait détester de beaucoup de Villeneuviens et avait perdu, malgré toute sa bonne volonté, la confiance de Mgr Languet. Par contre, son second vicaire, Pléon, avait su attirer la bienveillance du Prélat par sa détermination à mener jusqu'au bout la lutte contre les « Appelants » et c'est lui qui, dès le mois de Mai 1740, succédait à François comme desservant de la paroisse Notre-Dame...

Boullard, frappé par l'arrêt royal du 8 septembre 1739, se tint désormais tranquille et évita de prendre des initiatives par trop hardies, imité en cela par la bourgeoisie janséniste du lieu.

Seules les Bénédictines de Madame Du Fourny trouvèrent alors quelque avantage à cette triste affaire qui leur permettait de se faire oublier quelque temps de leur Archevêque... et de poursuivre en toute tranquillité un discret prosélytisme.

(A suivre)

RÉCUPÉRATION AFFINAGE

rue chaudot 89 - JOIGNY

ROUGHOL et C^o

FUNEROC

GRANITS FRANÇAIS ETRANGERS
PIERRES - MARBRES - GRANITOS
CAVEAUX - ENTRETIEN - FRAYURES

SAINT-JULIEN-DU-SAULT

Rue des Ecoles - Tél. 63 20 79

MIGENNES

15, Av. E.-Branly - Tél. 63 04 41

89300 JOIGNY

2, Quai du Maréchal-Leclerc - T. 62 03 00

18, Rue Robert-Petit - Tél. 62 21 86

AMENAGEZ VOTRE AVENIR

TOUT EN SIMPLIFIANT VOTRE EXISTENCE !

LA CAISSE D'ÉPARGNE DE JOIGNY

FONDÉE EN 1842

EST LA SEULE A POUVOIR VOUS Y AIDER

GRACE A LA GAMME ETENDUE

DE SES FORMULES DE DEPOTS

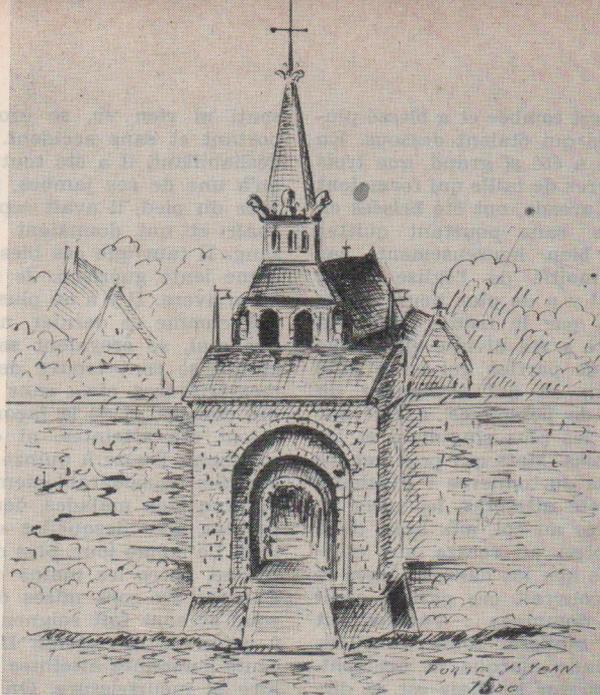
REMUNERES JUSQU'A 8 %

ET TOTALEMENT EXONERES D'IMPOTS !

CONSULTEZ-LA EN PRIORITE...

...ELLE EST PRESENTE DANS

100 VILLES ET COMMUNES DE L'ANCIEN ARRONDISSEMENT



(Dessin de Bertiaux Père)

*Restitution de l'ancien clocher
de St-Jean de Joigny avant la foudre*

LES EFFETS SINGULIERS DE LA Foudre SUR SAINT-JEAN DE JOIGNY

(21 juin 1759)

Un récit du chanoine Blonde cité par M. Challe (B.S.S.Y. 1882) nous rappelle les effets dangereux de la foudre avant l'invention du paratonnerre. Les habitants de Joigny se réunirent le 5 août suivant (Minutes Drouet) pour prendre en charge les réparations nécessaires comme ils l'avaient fait en 1407, en 1438, en 1602 et 1605 lors de circonstances exceptionnelles qui nécessitaient de grosses dépenses pour la sauvegarde de l'église particulièrement vulnérable du fait de sa situation.

Environ les dix heures, un peu plus du matin, le 21 (juin 1759), c'était pour la petite Fête-Dieu, comme l'office finissait et qu'une partie du peuple, retenue par la pluie, refluaît abondamment sous la porte d'entrée qui est sous la cloche de Saint-Jean, le tonnerre est tombé directement sur le coq qu'il a coupé en deux, comme si on eût fait cette espèce de dissection avec un rasoir. Il est descendu tout le long de la flèche, où il n'a pas laissé une ardoise ; de là, rentrant dans l'intérieur du clocher, il est entré dans l'intérieur du mur de séparation de ce clocher d'avec les grandes voûtes de l'église, a coulé dans le milieu du mur jusqu'à ce que, parvenu au bas d'icelui, et trouvant de la résistance dans la pierre de taille qui forme la ceinture d'une arcade qui la termine, il a joué

comme une mine. La partie du mur qui regarde la nef, étant la moins épaisse ou la moins résistible, a été chassée avec violence et s'est répandue dans toute la nef. Deux de ces pierres, l'une de six pouces en bas, l'autre moindre, ont été lancées jusqu'aux dernières marches du maître-autel, à plus de cinquante pieds de l'endroit d'où elles partaient, je les ai vues, et avec tant d'efforts, que l'une d'elles ayant frappé le bras gauche d'un crucifix de matière fort dure qui est au dessous de la grille du chœur, elle l'a cassé net. Plusieurs autres pierres ont fait à peu près les mêmes effets et étaient portées à différents autels, répandus çà et là aux piliers de l'église. Elles ont cassé les adossements des pupitres des bancs et ont fait d'autres fracas dans toute la nef. Une partie aussi du mur du

côté du portail est tombée et a blessé plusieurs personnes qui étaient dessous. En un mot, l'effort a été si grand, que trois des grosses pierres de taille qui formaient la ceinture de l'arcade, ont été brisées en plusieurs pièces, sans pourtant quitter leur place, et bien heureusement, car sans cela la moitié de l'église serait tombée. Ce qu'il y a de plus heureux encore, c'est que, par le même effort, la masse de foudre a été divisée elle-même en un million de parties qui en a hâté le dépérissement, et qui atteignant un grand nombre de personnes, a fait sur elles les effets les plus singuliers et les plus inconcevables. Mais qui peut rendre raison des effets du tonnerre ? Plusieurs personnes ont été atteintes, les unes au visage, les autres au col, aux bras, dans le milieu du corps, au ventre, aux cuisses, et cela sans que les hardes, linges et tout ce qui recouvrait ces parties aient eu le moindre dommage : d'autres ont eu mouchoirs, tabliers, souliers brûlés, sans avoir aucune marque ni accident. L'effet de ce feu sur la chair est de différentes formes. On prétend qu'il y a des personnes qui ont des fleurs de lys, d'autres des étoiles, une entre autres, sur le dos, ces chiffres 2735 bien marqués. Ces différentes marques sont celles à peu près d'un fer chaud qu'on passerait sur la peau plus ou moins légèrement. Un homme a eu le dessous de ses souliers brûlés et coupés en plusieurs pièces, un trou en rond, sur le dessus, de la largeur d'une pièce de douze sous, sous la plante des deux pieds une ligne qui lui tient tout le pied comme si on lui eût passé le tranchant d'un rasoir tout le long, sur le dessus plusieurs lignes tracées de même, mais qui ne tiennent pas tout le pied, et un des pieds percé de part en part. Un autre a été déchaussé fort proprement, un de ses bas est coupé à la hauteur du gras de la jambe, l'autre un peu plus bas, ses deux souliers emportés et brûlés. En ce moment on en porte un à l'Hôtel-Dieu qui, dans l'instant de l'accident et tout le jour n'a rien

senté ni rien vu, se croyant très bien portant et sans accident. Le soir, en se déshabillant, il a été tout étonné de voir qu'à une de ses jambes, près de la cheville du pied, il avait sept trous dans la chair et qui donnaient faiblement du sang. Il faut que ces blessures menacent d'une lente guérison. Je ne sais ce qu'il en arrivera. Il y a eu plusieurs personnes qui, comme ce dernier, ne sentaient aucun mal, se croyaient saines et sauvées, et qui se sont trouvés des brûlures, des meurtrissures, etc..., sans pouvoir se rendre compte, ni de la façon dont elles auraient été atteintes, ni de l'endroit, ni comment. Douze à quinze personnes sont blessées considérablement, dont quatre ou cinq bien malades, deux ou trois trépassées, une desquelles est morte cette nuit. Le même jour, plus de quatre-vingts étaient entre les mains des chirurgiens, d'autres s'y sont mises depuis, et beaucoup se sont fait soigner par précaution à cause de la frayeur. Il y a bien deux cents personnes atteintes de quelque brûlure et meurtrissure. On ne croyait pas d'abord qu'il y en eût tant et même si dangereusement. D'après ce récit, vous vous figurez sans peine l'horreur du tableau qui suivit, les cris, le tumulte, la confusion, l'effroi, que redoublent encore l'effet de la poussière, la fumée empestée de soufre, et l'obscurité qui dura quelques minutes, aussi épaisse que la plus noire des nuits. On ne voyait pas son voisin, tous criaient, tous hurlaient, tous vont et viennent sans savoir où, veulent sortir à la fois, tous se culbutent et s'écrasent, excepté ceux qui avaient le plus besoin de secours qui leur fut refusé pour le premier moment. La confusion augmente, l'effroi redouble encore à l'ouïe du tocsin qui sonne ou publie que tout est en feu. Cependant ce n'était rien. Le feu commençait et il fut éteint sur le champ. Il reprit une heure après, faute d'avoir laissé du monde pour veiller comme on devait après un tel accident. Mais il fut éteint de même, et on n'a point désemparé jusqu'au lendemain.

CAISSE CRÉDIT AGRICOLE

Avenue Roger-Varrey
JOIGNY

Toutes opérations
de banque, bourse, change,
tous crédits

Tout ce qui concerne
le pneu

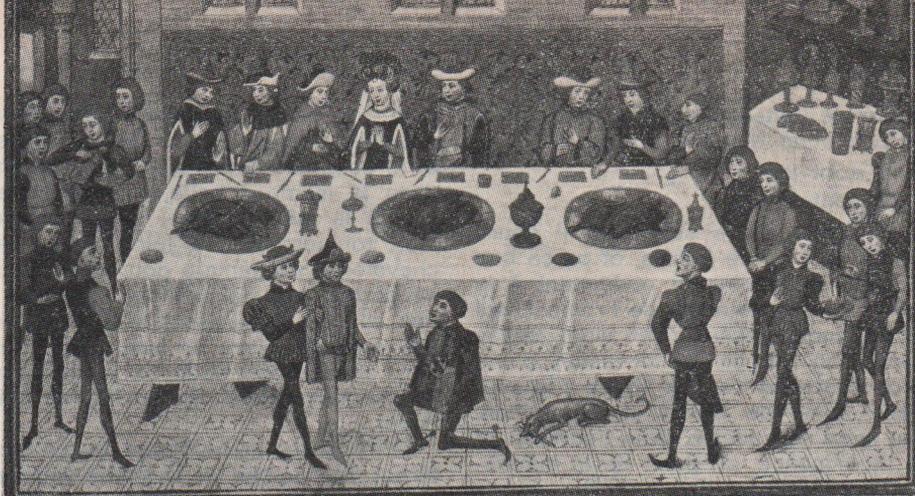
Sté JEANDOT Fils

Maison fondée en 1924

13, Avenue Robert PETIT

89 - JOIGNY

Tél. : 62-18-84



La réception du bon roi Louis au château de Saint-Julien en 1170

par M. PAPELARD

Les récits des « repas officiels » du Moyen-Age sont nombreux car ils étaient particulièrement abondants et coûteux.

Le droit de gîte que le Roi possédait sur la baronnie de Saint-Julien était particulièrement onéreux ; c'est pourquoi l'archevêque de Sens avait-il l'intention au cours de l'une de ces visites royales, lorsque vers la fin du repas, le grand Roi sera « moult eschauffé et contens », de proposer à son royal convive de lui céder ce droit contre cent sous de la monnaie qui a cours à Sens.

Ce qui sera fait... et accepté par le Roi !...

Le Roi Louis fatigué et souffrant, va donc demander un apaisement aux eaux réputées de Villare (1) chemin faisant, il s'arrêtera à Saint-Julien.

Oyez marçis !... Oyez comtes !... Oyez barons... Oyez serfs et vilains !...

(1) Dans sa remarquable histoire de l'abbaye cistercienne des Echarlis (située près de Villefranche, sur le chemin de Cudot) publiée en 1913, sous le signe et par les soins de la Société des Sciences de l'Yonne, Monsieur l'abbé Regnier, alors curé de Villefranche, écrit ceci : « Le monastère compte un insigne bienfaiteur.

Louis VII ne manque pas à cette coutume, une année il se rend dans cette ville fatigué et malade. On lui conseille de prendre les eaux d'une source minérale située à Villare, dans la propriété des Echarlis... » il s'y rendra plusieurs années de suite.

Les Rois de France, Louis VI, Louis VII, Philippe Auguste, Louis IX, furent à cette époque les hôtes assidus du Château de Saint-Julien.

Le bon Roi Louis est en route, le bon Roi vient !...

Déjà ses officiers ont pris pied !... ses officiers !... les gens de sa mesnie !... son sénéchal, le comte Thibaut ; Gui, son bouteillier ; Mathieu, son chambrier, Rodolphe le « constable », et Hugon, le chancelier.

A Armeau, au port, c'est toute une histoire pour embarquer le matériel, mais la rivière assez basse s'est prêtée à d'heureuses transactions.

A Saint-Julien, grand émoi !... Le bon Roi arrive !...

Quels soucis !... mais également quelle dépense pour Monseigneur l'archevêque !...

Car il est le vassal du Roi de qui il tient la baronnie et par surcroît son beau-frère.

Il est donc doublement obligé de par sa servitude et sa parenté à préparer une magnifique réception à l'hôte royal.

Et puis qu'importe soucis et dépenses, il faut à tous prix faire supprimer ce droit de gîte que le Roi possède sur la baronnie ;...

Dînera-t-on dans la grande salle seigneuriale ?... Non !... car si vaste soit-elle, elle ne pourra contenir la suite du Roi, et les nombreux invités du prélat parmi lesquels le baron d'Etigny, le seigneur de Richemont, le sei-

gneur de Palteau, le seigneur du Fays et beaucoup d'autres encore !...

Ils sont tant !...

Ils sont trop !...

Et l'archevêque sourit !... Il sourit parce qu'il a des lettres, et parce que de jolis souvenirs lui reviennent à la mémoire : le souvenir de Fromont, qui fit un jour dresser cent vingt tables dans son verger, à l'occasion d'une grosse et très franche lippée... le souvenir aussi de Girart de Roussillon, qui imita son ancien dans l'adresse et la munificence, au point de le surpasser : « il n'y eut baron en Bourgogne (qui est grande et large) ni chevalier, ni dame de prix qui n'eût là, pavillon, tente ou feuillée ».

C'est entendu !... On mangera en plein air !... Dix huit mets ? Ce serait peut-être indécent !... Douze mets seulement, pas un de plus, pas un de moins ! On est le beau-frère du Roi ou on ne l'est pas !...

En attendant, tous sont déchainés. Les valets sont partis conduisant la meute qui forcera le gibier ; les meschines s'affairent, le sénéchal gronde, tempête ; le maître-queux est affolé, les damoiseaux dressent les tables, vérifient leur bliaut, se pomponnent, et prennent des airs avantageux... Gros émoi !... Gros branle-bas !...

Il y aura liesse à Saint-Julien, car le Roi sera céans.

Les valets ont fait une chasse heureuse ; dans les dépendances de la cuisine, les pièces s'amoncellent. C'est un butin magnifique, énorme. Mais tout cela suffira-t-il ? Le maître-queux est inquiet, et voici qu'une discussion s'engage sur les prouesses gastronomiques des anciens... Renouart, qui expédiait en un repas, cinq pâtés, cinq chapons, et deux setiers de vin... Ogier qui s'offrait un demi-quartier de bœuf, et Gui de Bourgogne, dont l'appétit formidable déconcertait les Sarrazins eux-mêmes et qui s'écriaient ! à lui seul il boit et mange plus que quatre chevaliers !...

Dans l'enceinte du Château, et dans une clairière, on a installé des tables larges sur des « estaches », c'est-à-dire sur des tréteaux dépliés. Tables mobiles, où l'on sera associé deux par deux, où chacune aura son parçonner en gastronomie.

Le rite, la mode de l'époque l'exi-

gent, ici, dame Jacqueline et messire Amaury, auprès d'eux, dame Alpais, et le seigneur Godefroi. Ils mangeront dans la même écuelle, ils s'abreuvront à la même coupe, et le parçonner, toujours prêt à faire assaut de chevalerie, s'ingéniera pour réserver à sa parçonnière le meilleur morceau ; une aile ou une cuisse de géline, une aile ou une cuisse de paon rôti. Plus loin, on a accommodé un jeune homme et une jeune fille, fils ou fille de seigneur.

Et beaucoup de mariages se contractèrent ainsi autour de la même écuelle.

Le bon Roi arrive !... Le bon Roi est là !...

Les cors, les olifans, les tabors, tout un orchestre est là, ils ont salué avec éclat son entrée dans la cour du Château. Les effusions d'abord !... Le Roi accole son beau-frère Monseigneur l'archevêque Guillaume ; celui-ci dépose un baiser fraternel sur le front de sa chère Alix, depuis peu reine de France.

Un repas très simple suit, puis après l'audition du jongleur, qui chante bien entendu les « gestes » de Louis, la prière faite dans l'appartement royal, c'est le repos. Car demain, il faudra malgré les ans et la fatigue, livrer un bel assaut.

Sur les tables dressées dans la clairière, des doubliers brodés ont été posés, et sur ces derniers, on a disposé les écuelles une pour deux personnes, les couteaux de fin acier poitevin à manches dorés, des cuillères d'argent que le chambellan a comptés tout à l'heure, et qu'il comptera encore le repas terminé... (on ne sait jamais !) des salières, dont le couvercle porte cette charitable inscription : « Quand tu es à table, pense d'abord au pauvre, car lorsque tu le nourris, ami, c'est Dieu que tu nourris ! ». Pas de fourchettes, elles ne sont pas encore inventées ! Pas de touilles ou serviettes : elles sont au lavoir ! Si au cours du repas, quelque convive veut essuyer ses lèvres ou ses mains, il utilisera aussi discrètement que possible le bord de la nappe à tringle qui tombe de part et d'autre de la table.

Sur celle-ci, quoi encore ! Des gâteaux de fine farine et du pain blanc, du beau pain bluté. Des verres ! Ce qui à l'époque en tient lieu des coupes, (une pour deux) en bois précieux

de madre. Boire de bons vins en de bons bois, c'est la règle. Des coupes donc, et des hanaps énormes dont la contenance est parfois d'un setier. Non pas d'un setier moderne ! vous n'y pensez pas ! nos invités considéraient ce gringalet avec pitié, et, comme ce sont des gens vifs, peut-être le jetteraient-ils à la tête du Sénéchal. Non ! le hanap !... le setier confortable du Moyen-Age ; sept litres. Ces fameux biberons étaient toujours remplis et leurs capacités n'effrayaient pas nos bons chevaliers.

Les tables formaient une large circonférence ; et au centre, si possible à un endroit où le sol était un peu plus élevé, la table du roi, la maître-table. Il importe en effet que le souverain soit vu, et que chacun puisse juger de ses prouesses gastronomiques : le Roi mange ! le Roi boit ! Las ! on le dit bien déprimé !...

En effet, les souffrances endurées au cours d'une croisade malheureuse, le chagrin que lui a causé sa première femme, Eléonore d'Aquitaine, aujourd'hui collaboratrice du roi d'Angleterre, et la mort de sa deuxième femme, la très aimée Constance de Castille, les soucis du gouvernement, les ambitions bourgeoises et communales... tout cela a ébranlé la santé de Louis. Comment se comportera-t-il dans ce festin ? D'aucuns barons hochent la tête, et messire Amaury un vieux croisé, semble s'inquiéter de la santé du Roi.

Enfin, le bon Roi Louis a pris place il a à ses côtés, la reine et l'archevêque de Sens. Alentour, les invités se sont installés ici et là, selon leur rang ; les seigneurs et les damoiseaux chargés du service sont à leur poste ; la conversation s'engage ; chacun s'anime, le repas va commencer.

Et voici qu'une longue acclamation salue l'entrée du premier mets : un cerf énorme que les valets ont fait rôtir, entier, dans la grande cheminée de la cuisine seigneuriale, pièce magnifique, généreusement et surabondamment épicée et que chacun arrosera d'une sauce au poivre, la seule que l'on veuille connaître, la seule appréciée et qui servira, sauf une variante légère pour tous les plats. Ainsi, pas de hors d'œuvre, ces éclaireurs de nos estomacs d'aujourd'hui : (au Moyen-Age, on s'en prend directement

au corps de la bataille, quitte à procéder par la suite aux opérations de nettoyage).

Le cerf, une brouille, a très bien passé, et l'on apporte le deuxième mets ; un quartier d'ours farci pour la Maître-table, une épaule de sanglier pour les autres convives. De la venaison !, toujours de la venaison ! On passe ensuite des paons et des cygnes rôtis, puis des poulets frits au lard et des chapons en rôti à la sauce giroflée. Des épices, toujours des épices ! C'est le moment choisi par une noble dame qui est là-bas à la deuxième table. Elle a demandé au sénéchal une seconde écuelle ; elle y dépose les deux ailes du chapon qu'on lui a servies et appelant un sergent à voix basse : « Ami, lui dit-elle, porte ce plat au premier pauvre que tu rencontreras. Je lui voudrais donner davantage. Tiens, fais lui boire aussi ce coup de vin dans mon hanap et qu'il prie pour lui ».

Six mets seulement, la moitié du menu, ont circulé, et près de quatre heures se sont déjà passées, ce sont d'interminables repas.

Et le bon roi Louis se comporte fort honnêtement dans ce tournoi gastronomique. Les seigneurs lui donnent une réplique au moins égale, et les nobles dames ne restent pas en retard. Six mets ont passé et l'on a encore faim ; d'innombrables coupes ont été liquidées et l'on a encore soif. On mange pour boire et on boit pour manger.

Les septième et huitième plats ont défilé, à savoir : des lièvres, des lapins, des oiseaux de rivière ou de marais, des grues, des hérons, des pluviers... Maintenant, les pâtés : pâtés de cerfs, de chevreuil, de faisans, de pigeons, de simples gelines ; il y en a pour tous les goûts. Mais que contient donc celui qui a été déposé sur la table royale et vers lequel converge tous les regards ?

L'archevêque Guillaume qui, dans l'occasion, a sacrifié non sans peine à la coutume, prie la reine Alix d'en briser la frêle enveloppe. Un coup de couteau, c'est fait. O merveille ! De cet étonnant pâté, on voit soudain, comme d'une volière s'échapper cent petits oiseaux, effarés et pépiants, qui s'empressent vers la liberté. Hélas ! au même moment, des fauconniers ont lâché vingt émerillons, des faucons et

des vautours qui se précipitent farouches sur les petites bêtes, les poursuivent et les exterminent. A peine quelques oiselets peuvent-ils échapper au massacre. Des dames gémissent ; les seigneurs rient. Scène barbare ! Scène féodale !

Cependant, le vin, trop largement consommé travaille les cervelles. Les hâbleries et les vantardises ont beau jeu. Mais il y a plus et il y a moins bien. Une altercation ne vient-elle pas d'éclater entre deux barons ! Les choses vont-elles gâter le festin ! Non, car le bon roi Louis est intervenu, et l'archevêque donne l'ordre de hâter le service.

Le poisson n'a pas beaucoup de succès ; et voici les tartes, les gaufres, les oublies, les roussoles, les pommes, les dattes, les figues !... Le palais de chaque convive est en feu.

Qu'importe ! on sert les plus violents épices : des noix muscades, des clous de girofle, du gingembre et naturellement du... poivre ! Ils en sont partout imbibés, ils en sont saturés, mais ils n'en ont pas encore assez !

On procède enfin aux opérations de nettoyage ! Mais quel nettoyage !... On sert à nos nobles seigneurs et à nos nobles dames, une camomille, mais d'un genre tout à fait spécial, et dans le goût de l'époque ; les laituiers. (En principe, les laituiers constituent un remède pharmaceutique, ou soi-disant tel, destiné à remettre l'estomac d'aplomb. Mais comme il est composé d'éléments extrêmement violents, pimentés à cent pour cent, il ne fait qu'en précipiter la déroute Et c'est une occasion de s'abreuver une fois de plus après tant d'autres).

Le vin lui-même n'a pas échappé à d'atroces manipulations. Le boire dans sa pureté, dans sa simplicité, tel que... dans les repas de famille, soit... mais dans les festins d'apparat, non... !

On a donc imaginé, selon la coutume, de lui incorporer divers produits inattendus : du miel pour le sucrer, et pour le corser des noix muscades, du gingembre, du girofle, toutes choses qu'on a laissé infuser longuement dans la liqueur.

Et l'on a obtenu par ce procédé, soit du vin pimenté, soit ce claré qui monte si facilement, el chief, c'est-à-dire à la tête. Au fond ce n'est qu'une horrible drogue !

Bien entendu, l'eau n'a pas été admise sur la table des convives ; ceux-ci n'en usent que pour leurs ablutions, et d'office l'ont proscrite de leur boisson. La mélanger au vin est pour eux une hérésie. On raconte d'ailleurs à ce sujet que le médecin du roi Philippe-le-Bel, ordonna un jour à son royal client de mettre de l'eau dans son vin. Puis-je lui demanda le roi, boire le vin d'abord et l'eau ensuite ? Le médecin, répondit affirmativement et Philippe dégusta son vin. Mais quand on lui présenta l'eau... « Merci, dit-il, je n'ai plus soif ! ».

Le repas touche à sa fin.

Les sergents ont retiré les tables... ; le jongleur chante son poème... ; les jeux s'organisent... les chants s'élèvent... les danses commencent. Puis, à la nuit tombante, les invités qui n'ont pu être retenus par l'Archevêque s'éloignent.

Aujourd'hui, il y a eu grande liesse au château de Saint-Julien, demain on y sera dans la tristesse... Le bon Roi est parti !...

Et Monseigneur l'archevêque recevra alors la charte accordée par Louis VII.

En 1193, Philippe Auguste, confirmera d'ailleurs cette faveur accordée à son oncle l'archevêque.

Voici par ailleurs, la traduction de ce document.

« Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité, ainsi soit-il.

Moi, Louis, roi des Francs par la grâce de Dieu, considérant que de tous temps, mes prédécesseurs ont gardé la coutume familiale, non seulement de pourvoir aux biens de l'Eglise, mais encore de les accroître, d'aider cette Eglise dans ses difficultés et d'abolir les dispositions contraires, nous vous faisons savoir à tous, qu'en raison de l'affection que nous portons à Guillaume, le vénérable archevêque de Sens, notre beau-frère, et sur sa demande, nous renonçons au droit de procuration et de gîte que nous avions sur la paroisse de Saint-Julien-du-Sault.

Nous renonçons à ce droit, moyennant la somme de cent sols de la Monnaie qui a cours à SENS et qui sera payée à notre préposé.

Fait à PARIS,

l'an du Verbe Incarné 1170.



J U G E M E N T

D U T R I B U N A L

D U D I S T R I C T D E J O I G N Y .

JOIGNY SOUS LA TERREUR

Relation de voyage de Mallard

Présentation de M. VALLERY-RADOT

Soldat de l'An II, le jeune Mallard se bat sous les ordres du futur général Oudinot. Grièvement blessé en 1793, il est renvoyé dans ses foyers, c'est-à-dire à Paris.

Partisan de la liberté pour laquelle il avait versé son sang, il ne peut tolérer les excès de la Terreur qu'il blâme ouvertement, considérée dès lors comme suspect il est incarcéré puis relâché sur l'intervention d'Oudinot, témoin de sa bravoure sur le front.

L'exécution le 10 mai 1794 de Madame Elisabeth dont le seul crime est d'être la sœur du roi Louis XVI, excite l'indignation de Mallard qui critique publiquement dans un café la politique intérieure de la Convention.

Par bonheur, Mallard avait obligé un Jacobin ami de Pétion. Ce Jacobin lui conseille de quitter Paris au plus tôt sous peine d'être guillotiné et lui obtient sous un faux nom un sauf-conduit du Comité de Salut Public. La bourse bien remplie par sa mère, le fugitif décide de visiter le midi de la France. A cette occasion, il passe plusieurs jours à Joigny. Sa description du Joigny de l'époque (printemps 1794) est extraite de sa relation de voyage publiée en 1832 par Audiger. Nous publions cette description.

JOIGNY

Etablissement de la petite poste. — La Côte-Saint-Jacques. — Les casernes. — Louis Bonaparte. — Constructions nouvelles. — Le muscadin franc-maçon. — L'avocat jacobin. — Mariage républicain. — Les perruquiers partout. — Infamie entre amis. — Abus de confian-

ce. — Le terroriste de 1793 juge en 1830. — Procès scandaleux. — Accent bourguignon. — Le singe à l'autel. — Les Maillotins. — Mœurs. — Milton. — Marguerite d'Anjou. — Prospérité du commerce. — Le Collatéral ou la Diligence à Joigny.

En quittant Villeneuve-le-Roi, on aperçoit de l'autre côté de l'Yonne, sur une montagne très élevée, la chapelle isolée de Saint-Julien-du-Sault, qui domine la petite ville du même nom, qui n'en est éloignée que d'une demi-lieue. Tous les bons habitants du pays, de père en fils, croient bien que Saint-Julien, comme un oiseau qui prend sa volée, sauta étant à cheval, et sans se faire de mal, de ce point très élevé, jusqu'à celui où se trouve une fontaine qui baigne les murs de la ville (1).

En passant près du village de *Villectien*, entre Villeneuve-le-Roi et Joigny, on remarque à gauche aussi, sur une extrême élévation, le château de *Baugy* (2), habitation d'une fort belle apparence, dans une position magnifique, et qui domine une vallée immense terminée par l'Yonne, dont le cours tranquille offre l'image de la patience, qui en décrivant sur ce point de grandes sinuosités, semble vouloir se multiplier aux yeux d'un voisin agréable, ou regretter les lieux qu'elle embellit. Ce château a été construit par M. de Chamousset, à qui le commerce et les amours de la capitale ont de grandes obligations ; car c'est lui qui, en 1760, eut l'idée de l'établissement de la petite poste de Paris, ce canal par où s'écoulent chaque jour tant de billets dictés par la galanterie, et tant de rendez-vous d'affaires.

En perdant de vue le château de *Baugy*, on se trouve bientôt dans le

(1) Depuis 1828, cette petite ville a vu se former près d'elle un établissement de filature de lin à la mécanique, qui par ses succès répand sur la classe indigente un bien-être sensible. Cette filature est dirigée par deux jeunes négociants* à qui elle appartient, et dont les talents et l'activité la conduiront sans doute au plus haut degré de prospérité.

* Messieurs Chauvot, de Joigny.

(2) Il s'agit du château du Fey (N.D. L.R.).

(3) On a ajouté à ces casernes un manège couvert, que fit faire, avant d'aller régner en Hollande, Louis Bonaparte, alors colonel du cinquième régiment de dragons, en garnison à Joigny.

(4) Serait-ce pour avoir, en 1793 et 1794, propagé les doctrines révolutionnaires, que ce commissionnaire de vins, en 1824, aurait obtenu la croix de la Légion-d'Honneur ?

(5) Le local n'existe plus, et pourtant les vignes ont été gelées et grêlées. A qui désormais s'en prendre ? Question à soumettre à Mont-Rouge.

riant voisinage de la côte Saint-Jacques, dont les pampres encore verdoyants rappellent ces jolis vins paillets dont la spiritueuse qualité rivalise, à ce que prétendent les propriétaires de cette côte chérie, avec les produits si vantés de Beaune et de Nuits.

Joigny, qui doit son nom, dit-on, à *Jovien* (*Joviniacum*), préfet des Gaules, se présente en amphithéâtre sur le penchant d'une montagne. Cette ville est fort mal bâtie, et la majeure partie des rues est escarpée au point que quelques-unes sont garnies de rampes en fer et d'escaliers en pierre fort grossièrement établis, et d'autres où le soleil ne semble se montrer qu'à regret, comme par distraction. Mais ce qui peut en partie racheter ce désagrément, ce sont de fort beaux quais régulièrement bâtis, et de très belles casernes de cavalerie construites en 1759, sous l'intendance de M. Bertier de Sauvigny (3).

Quoique je ne fusse pas franc-maçon, j'avais été recommandé par M. Cornisset, de Villeneuve-le-Roi, à un enfant de la veuve, dont le nom m'est échappé, mais qui dans le commerce prenait le titre de commissionnaire de vins en gros, et qui affectionnait vivement les innovations du moment. Ce n'était pas précisément un sans-culotte, mais il avait tout le fumet du jacobinisme, sans en avoir la rudesse, car personne ne poussait plus loin que lui les égards de la politesse. C'était le *muscadin* des patriotes de la ville, à qui le bonnet rouge allait moins mal qu'à tout autre, car il chantait les hymnes à la liberté avec l'accent de l'enthousiasme (4).

Le jour où je me présentai chez l'agent d'affaires du dieu Bacchus, il y avait séance à la société maçonnique, et il ne put me conduire au Temple, comme il m'aurait fait entrer au club. Je l'accompagnai jusqu'à la porte extérieure du local sacré, et la rue devint pour moi, ignorant profane, la salle des pas-perdus. En examinant l'architecture assez distinguée de la Porte Saint-Jacques, flanquée de tours antiques, dans l'une desquelles les maçons s'assemblaient, j'entendis les causeries de quelques superstitieux vigneron du pays, qui attribuaient la gelée de leurs vignes aux travaux mystérieux des maçons. La femme de l'un d'eux assurait à ses voisins qu'un jour de Saint-Jean, où il tomba la grêle, elle avait vu entrer le diable dans la loge (5).

La commune de Joigny était loin de jouir de l'espèce de calme qu'on remarquait à Villeneuve-sur-Yonne, où les honnêtes gens s'étaient emparés du pouvoir révolutionnaire, en l'arrachant heureusement des mains des sots, des méchants et des brouillons. Une société populaire se forma à Joigny, elle eut d'abord pour président un jeune avocat qui, sous un dehors de piété, entretenait une correspondance très active avec les sociétés les plus impies de la capitale. Les séances du club à Joigny se tenaient dans l'auditoire même de la justice, où l'ombre de thémis dut souvent être indignée des accents blasphemateurs dont les murs de son temple ralentissaient alors.

Un autre avocat, pendant mon séjour à Joigny, a ceint la double aurole de l'égalité et du républicanisme, en brûlant solennellement son diplôme d'avocat, et en préconisant son mariage avec sa servante (6).

Quoique les patriotes de cette époque eussent à Joigny dans leurs rangs des hommes d'un mérite distingué, la présidence du comité révolutionnaire n'en fut pas moins confiée à un citoyen *Beau*, perruquier, qui en avait d'abord été le très ignorant secrétaire, et qui, s'il était homme de tête, ne s'était pas très appliqué à la connaissance de l'orthographe, car sur le visa de mon passe-port, à la suite de sa signature, le mot qui rappelait sa qualité, était ainsi écrit : *segregetere*.

En ce temps-là Figaro eût fait fortune à Joigny, puisque les barbiers y étaient en faveur, et le comité révolutionnaire comptait au nombre de ses plus zélés frères et amis un citoyen Saujot, autre frater, l'ami, le confident intime d'un nommé *Pinteau*, dit *Robespierre*, l'homme alors le plus dangereux de toute la ville, et qui dans le moment où la loi punissait de mort toute tentative de rappeler les tyrans, dénonça un de ses amis, *Sauvanet*, aussi perruquier, pour lui avoir dit, en jasant de confiance ensemble, *qu'une république ne pouvait subsister, et qu'il fallait un roi, ne fût-il pas plus gros que le pouce*. Pinteau-Robespierre, en considération de l'amitié qui l'unissait à Sauvanet, avait eu soin de post-dater l'aveu de ce dernier, en sorte que par la dénonciation il se trouvait l'avoir fait bien après la promulgation de la loi ; et sans la mort du véritable Robespierre, son sanguinaire Sosie aurait eu la satisfaction de conduire son ami à l'échafaud.

Sur le premier plan du tableau des terroristes dont la ville de Joigny eut à gémir, figurait un citoyen Collet, qui vendit son patrimoine pour acheter des biens nationaux ; commissaire du gouvernement près le district, jacobin fougueux, toujours en mouvement dans l'intérêt du sans-culotisme, et aidant à tourmenter les prêtres. Ce citoyen Collet étant allé à Sens pour surveiller l'exécution du décret sur la déportation des ecclésiastiques, deux respectables chanoines de la cathédrale, MM. de Condé et de Champbertrand, s'adressèrent à lui pour savoir ce qu'ils avaient à faire pour assurer leur liberté. « *Rien*, leur répondit-il, *restez tranquilles, je me charge de votre affaire* ». Le lendemain matin, ces deux malheureux prêtres étaient arrêtés (7).

J'ai entendu plaider ici une cause fort scandaleuse, dont les débats, ce me semble, auraient dû se faire à huis-clos, car il n'est pas toujours très moral de donner de la publicité à toutes les contestations qui ont lieu dans le monde, à tous les délits graves qui se commettent dans la société.

Une dame, d'une vertu très châtouilleuse, en fit assigner une autre *en réparation d'honneur*, et pour cause de diffamation. Il ne s'agissait rien moins que d'avoir mis le public dans la confiance d'un flagrant délit, d'où il résultait que la plaignante avait été vue près des murs d'un jardin, se livrant aux plus doux ébats avec un autre que son mari.

Si le fait n'est pas rare, il est au moins très singulier de voir porter une semblable cause devant les tribunaux, et le mari de la dame qui se prétendait offensée aurait dû, le premier, s'opposer à la demande en réparation d'honneur ; car, *dans l'espèce*, l'honneur d'une femme semble une chose assez difficile à réparer ; c'est un point si délicat,

(6) Ce modèle de républicanisme, cet amant de la douce égalité, cet avocat marchant toujours dans les sentiers de l'exaltation, est devenu dévot et congréganiste

(7) M. Collet est maintenant (1830) vice-président du tribunal, à Auxerre, portant avec assurance la toge et le bonnet de Thémis, sous lesquels on trouverait peut-être encore les restes de la carmagnole et du bonnet rouge. Au surplus, M. Collet joue la dévotion à merveille, et les jésuites n'ont pas de plus zélé partisan.

si fragile que cet honneur de femme, si différent de ce qu'entre hommes on appelle véritablement honneur ! Sans doute ce mari, dont le front se trouvait mis en cause, ne savait pas que, dans le monde, la femme dont on parle le moins est celle qu'on y estime le plus, et la femme qui exige au tribunal une telle réparation d'honneur, en doit bien une à tout sexe. Peut-être serait-il de la dignité d'un avocat de refuser son ministère pour défendre une semblable cause ; c'est prostituer l'honneur d'une belle profession.

Néanmoins, les débats eurent lieu devant un nombreux auditoire, et quoique les avoués de ces dames se soient retranchés dans une défense fort réservée, un tel procès est toujours le sujet d'un grand scandale. Le tribunal, ne se trouvant pas suffisamment éclairé, continua la cause à huitaine pour entendre des témoins. Des témoins sur un tel fait ! Il eût été plus sage, plus convenable pour les bonnes mœurs, après avoir très laconiquement entendu les défenseurs, de mettre les parties hors de cour, motivé sur ce qu'il n'était pas constant qu'il y eût diffamation.

Mais les témoins ont été entendus, et quoiqu'ils aient été plus à l'avantage qu'au détriment de l'offensé, le public, juge souverain, et qui statue sans appel, n'en a pas moins exercé sa malignité aux dépens de la dame injuriée, sur l'honneur de laquelle il n'aurait pas fermement compté, encore bien que le tribunal lui ait accordé *vingt-cinq francs pour le faire réparer*. Et c'est là une réparation d'honneur !

Cette prétendue réparation d'honneur rappelle celle qu'on exigea en plein tribunal d'un individu convaincu d'avoir traité de fripon un homme assez puissant dans le monde. Il dit : « *J'ai traité M. C... de fripon, c'est vrai ; je le tiens pour homme de bien, je me repens et j'ai menti* ».

En entendant parler le peuple de Joigny, on a le pressentiment de l'accent bourguignon. Sans qu'ils s'en aperçoivent, la plupart des habitants articulent *an pour on* et *on pour an*, de sorte que beaucoup de gens disent *fondre* du bois et *fandre* du beurre, habiller un *onfont*, *monger* du melon et aller en *vondonges*.

Cette substitution d'une lettre pour une autre donna lieu, dans le pays, à une étrange méprise. Avant la révolution, en ce temps-là où les saints n'avaient point encore été mis à l'index, un des marguilliers de la pa-

roisse Saint-Jean de Joigny, étant à Paris, fut trouvé un peintre et lui demanda un *saint Jean* de telle dimension, sans lui expliquer ce qu'il en voulait faire, et le laissant le maître d'y joindre les accessoires qui lui conviendraient. Prix convenu et payé d'avance, le peintre devait envoyer son travail au plus tard le 22 ou le 23 juin, car la fête patronale de la paroisse était le 24. L'artiste, fidèle à sa promesse, expédia dans une boîte l'objet qu'on lui avait commandé, et la veille de la commémoration de la fête du saint, en présence de toute la fabrique, on ouvrit la boîte, et qu'y trouva-t-on ? un *singeon*, un petit singe, dans une position fort comique et occupé à manger une pomme. Il n'y eut pas moyen d'employer ce tableau à former un bâton de confrérie.

Le commerce de Joigny, dont la population est à peu près de cinq mille habitants, consiste principalement dans le produit de ses vignobles, auxquels se réunit l'apport des vignobles environnants ; dans les fournitures de bois, charbons, tuiles, briques et cuirs pour l'approvisionnement de la capitale.

On attribue aux vins de Joigny seulement une qualité balsamique et apéritive qui doit bien les faire rechercher ; c'est qu'il est très rare qu'ils donnent la goutte lorsqu'on en fait un usage exclusif. L'air qu'on y respire est vif, pur et sain, et la durée de la vie s'y étend davantage que dans les pays plats qui l'entourent. Comme les vignes sont en grande partie sur des montagnes escarpées, on voit beaucoup de vigneron qui, avant l'âge de grande vieillesse, sont extrêmement courbés par l'obligation de travailler à la vigne en gravissant les côteaux les plus élevés.

Si l'on en croit une chronique du quinzième siècle, les habitants de Joigny se seraient révoltés contre leur seigneur et l'auraient tué à coups de maillets, d'où leur viendrait jusqu'à ce jour le sobriquet de *mailloins* ; mais il est bien plus vraisemblable de penser que ce surnom leur vient de l'usage fréquent du maillet dans un pays où l'on est continuellement obligé de s'en servir.

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la résidence d'une garnison, composée d'officiers aimables, habitués à plus d'un genre de succès, influât sur les mœurs d'une petite ville ; quoi qu'il en soit, la société à Joigny, avant la révolution, était exempte de ces passions turbulentes qui troublent quelquefois le bon ordre. On y aimait,

sans fureur, on jouait modérément, et on medisait assez charitablement en brochant un peu la nouvelle du jour ; mais on y détrissait rarement quelque un des noires couleurs de la calomnie ; et s'il y avait quelques hommes un peu dissipés et quelques femmes infidèles, c'est que sur de certaines choses on ne peut se flatter d'obtenir l'impossible. Tout atteste combien nos habitudes domestiques comme nos relations extérieures ont subi de grands changements. Autrefois, à trente ou quarante lieues de Paris, il n'était pas rare de trouver des personnages qui n'avaient jamais été dans la capitale, et l'attention se portait bien plus sur celui qui sortait quelquefois, que sur celui qui ne quittait pas ses foyers. On trouve dans l'église Saint-Thibault, à Joigny, une tombe sur laquelle on lit cette inscription :

« Ci gît *Edme Badenier*, qui dans sa vie fut trois fois à Paris ».

Des mendiants sur les quais, à la poste, à l'arrivée des voitures publiques. Une jeune fille, pour exciter la pitié des voyageurs, s'égosille à crier qu'elle a des yeux de veau ; elle le croit peut-être, car elle est née aveugle ; mais chaque fois que je vois un mendiant, je vois aussi l'insouciance de l'autorité. On devrait faire travailler les valides et nourrir les infirmes.

J'ai vu dans le salon d'un habitant de Joigny, deux tableaux de Helmigh, auteur anglais : l'un est Milton, composant son Paradis perdu, et dictant son poème à ses deux filles. La tête de Milton est superbe, l'artiste a su lui donner une expression sublime, c'est une tête d'inspiré ; celle de ses filles qui est assise écoute avec une attention admirable ; cette attention donne de la vie à tout ce qui l'entoure : on entend ce que dit Milton. L'autre, qui sert de pendant au premier, est Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI roi d'Angleterre. Cette reine, général des armées de son mari, avec lesquelles elle livra douze batailles, est représentée, après avoir été vaincue, fugitive, errante au milieu d'une forêt, où elle paraît encore moins accablée de ses revers que de l'abattement de son fils, prêt à expirer de besoin. Rien n'est beau comme l'expression de la douleur de cette mère infortunée. D'abord sur son front sont écrits tous ses chagrins, on souffre avec elle ; et puis paraissant oublier qu'elle est reine, et on l'oublie avec elle, tout son être,

toute sa tendresse semble s'être réfugiée dans la main qui tient celle de son fils. Que cette main maternelle est touchante ! Elle m'a touché (8).

(8) Depuis le régime constitutionnel, la ville de Joigny a pris un essor qui semble l'avoir affranchie de la médiocrité à laquelle tant de petites villes de province étaient autrefois condamnées. Des maisons de banque, dont la principale, en rapport avec les Laffitte et les C. Perrier, est sous la raison d'un jeune négociant plein d'activité, d'intelligence, et qui semble être né avec le génie des affaires ; deux établissements de bains, une salle de spectacle, un entrepôt pour les vins à l'instar de celui de la capitale, un barreau très distingué, de belles casernes, et un commerce très actif, très étendu, qu'alimente le produit de beaux vignobles et d'immenses forêts.

Tout récemment il vient de se former à Joigny un cercle de lecture, où l'on trouve les papiers publics et les productions nouvelles. Le maire de la ville, président de cette société, et dont la sollicitude saisit toutes les occasions de réunir l'utile à l'agréable, a permis que l'établissement du cercle fût à l'hôtel-de-ville, dont la bibliothèque est à la disposition des sociétaires, qui comptent parmi eux un bibliothécaire dont la modestie égale l'étendue des connaissances.

C'est à Joigny que Picard, un des plus spirituels observateurs des mœurs du siècle, plaça la scène de sa charmante pièce du *Collatéral*, ou la *Diligence à Joigny*. Picard est venu ou n'est pas venu à Joigny (Voir Echo de Joigny N° 5) pour faire peut-être sa plus jolie comédie ; mais il a eu le bon esprit de s'assurer qu'il ne faisait aucun contre-sens avec les localités, exemple qui n'a point été imité par l'auteur du *Colonel à Joigny*, vaudeville joué au Gymnase.

Depuis un an la ville de Joigny, sagement administrée par un maire généralement estimé (M. Chaudot), a fait construire à l'entrée de la ville un nouveau marché aux grains, à l'extrémité duquel s'élève un fort beau bâtiment destiné à toute espèce de réunions importantes, mais particulièrement à la vente des bois nationaux. Cette construction nouvelle a nécessité la démolition de la porte et des tours Saint-Jacques, estimées sous le rapport de l'architecture et de leur antiquité. On aurait peut-être dû avoir un peu plus de respect pour un moment que la cognée du temps ou le marteau du fanatisme avait ménagé. Lorsqu'on voit saper un antique édifice grisailé par des siècles, il semble voir insulter un vénérable vieillard à cheveux blancs. (Echo N° 12).

Si les Parisiens assistaient comme je l'ai fait ici à une adjudication de biens nationaux, ils seraient bien moins étonnés de l'excessive cherté de leur chauffage. Mais c'est presque un coupe-gorge, un guet-apens ! Est-ce ainsi qu'on devrait faire le commerce ? C'est aller à la fortune par les sentiers les plus obliques. Dans ces adjudications, des gens qui passent pour les plus honnêtes du monde s'entendent se concertent pour tromper le gouvernement. Les marchands de bois, qui accourent aux ventes de quinze à vingt lieues à la ronde, se divisent par sections, par bandes, et chaque bande règle le budget des sacrifices qu'elle fera, si elle reste ad-

judicataire. Tel, sans se mêler de rien, que de bien boire et manger aux dépens de la communauté, s'en retourne chez lui bien pansé, ayant encore en écus sa bonne part à la somme que les adjudicataires abandonnent au profit de ceux qui ne les ont point contrariés dans leurs tortueuses opérations. Fort heureusement pour le gouvernement, que quelquefois la passion s'en mêle ; les chefs de partis s'échauffent, se piquent au jeu, et les enchères vont au delà de la quotité que la raison avait assignée. Et pourtant, tous les marchands de bois sont riches. Le consommateur est là.

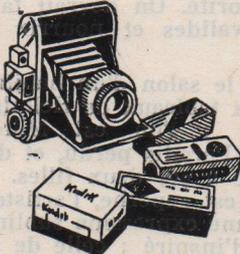
Tout récemment il vient de se former à Joigny un cercle de lecture où l'on trouve les papiers publics et les productions nouvelles. Le maître de la ville, président de cette société et dont le rôle est d'être présent à toutes les occasions de réunion, a l'habitude de l'après-midi de se rendre au Cercle à l'hôtel-de-ville dont la bibliothèque est à la disposition des sociétaires qui comptent parmi eux un bibliothécaire dont la modeste étagère

« C'est l'âme bûcherne, qui dans sa vie fait trois fois à Paris ». Des marchands sur les quais, à la poste, à l'arrivée des voitures publiques. Une jeune fille, pour exalter la plume des voyageurs, s'essaye à écrire qu'elle a des yeux de veau ; elle le croit peut-être, car elle est née avouée, mais chaque fois que le voir



**CAMPING
SKI - CHASSE
PLEIN-AIR
SPORTS**

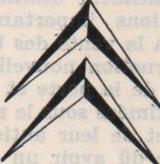
CABANON
J. SACARD
1, Av. Gambetta — JOIGNY
Tél. : 62-09-33



**« JAN »
STUDIO**

18, avenue
Gambetta
JOIGNY

**SPECIALISTE PHOTO-CINE
PORTRAITS — IDENTITE**



CITROËN
AUTOBIANCHI

S.A.J. — 47 bis, Avenue Gambetta — JOIGNY
Tél. : 62-23-90
LOCATION SANS CHAUFFEUR



MAYEN, ville historique, redevient ville d'arrondissement en 1975

par P. GEIERMANN

Même à l'aide des marteaux de toutes dénominations — les Spetzt, les Flescht, les Dötzer et les Fäustel .. jadis utilisés pour le travail du basalte sur les lieux d'exploitation, il serait impossible de graver cette date du 1^{er} avril 1975 dans la longue Histoire de Mayen. Il faudrait avoir recours, à cet effet, au marteau d'acier de 12 à 15 livres, le Wetzkopf, pour inscrire cette mention dans la longue suite des annales de Mayen. Ou alors, il serait indiqué, afin d'être up to date, d'utiliser le marteau à air comprimé, actionné électriquement aujourd'hui. Et c'est lui qui, avec son fracas assourdissant, doit ciseler dans les millénaires de notre ville léguée par nos pères cette date mémorable qui marque l'accession de Mayen au statut de ville d'arrondissement (1).

(1) Il s'agit là d'un statut particulier, qui n'a pas son égal en France et qui rattache la ville en cause directement à la préfecture, en l'affranchissant de l'autorité sous-préfectorale.

Une histoire de Mayen portant sur des millénaires ? Qui peut en douter s'il est conduit au musée régional de l'Eifel (Eifelvereinsmuseum) de la Genovevaburg, où il lui est loisible d'embrasser du regard les siècles d'avant Jésus-Christ. Des chasseurs et des hommes qui pratiquaient la cueillette à l'âge de pierre ont tenté de trouver leur nourriture ici dès les troisième et deuxième millénaires, et ils ont laissé des traces, car ils passaient alors à l'état sédentaire. Et c'est sans doute au Ve siècle avant Jésus-Christ qu'ils se mirent à dégager les grains à l'aide de morceaux de basalte, afin d'en tirer de la bouillie et du pain. La râpe à grains néolithique, qu'il est possible d'admirer au Musée, le prouve. Et puis, partant de ce stade, l'on peut constater avec émotion l'évolution allant du moulin à main au moulin à eau, voire à l'industrie de la pierre de Mayen.

Et c'est précisément de ce champ minier, où naquit la source de revenus fondamentale de Mayen, que la ville tira son nom. Les Celtes parlaient du « champ »



Les précieuses vitrines de verrerie, de céramique de l'époque romaine du musée de Mayen

— « Magina » — quand ils évoquaient le grand champ minier, utilisé par eux longtemps avant de l'être par les Romains. Et de Magina est dérivé Mayen, le nom sonore, amical, résultat final des transformations successives, Megina, Meina et Meine.

Du temps des légions des césars de Rome, dont témoignent des tombes, des verres, de la céramique, des armes et des bijoux tous bien conservés au musée, ainsi que des meules, l'exploitation de la pierre sur la Lay était systématiquement pratiquée et un commerce florissant s'appliquait à la « pierre de Mayen ».

Vers 600 avant Jésus-Christ, ainsi que le montrent les fouilles entreprises, fut construite la petite église de bois, découverte sous l'église St-Clément. Deux cents ans plus tard il fallut la remplacer par une longue et étroite église compartimentée. Et c'est précisément à cette époque, sous l'évêque Hetti de Trèves (814-847), que Mayen est évoqué pour la première fois dans les archives, sous le nom de Megina.

Ce sont là des traces, des témoins de l'histoire de la ville désormais mentionnée officiellement plus fréquemment, en 943, 1041, 1110, 1279 et 1291. Mais avec l'an 1291 nous parvenons à Mayen devenue une ville, et c'est là une date importante à tous points de vue. En 1280 l'archevêque Heinrich von Finstingen (1260-1286) avait fait construire le château, d'abord non fortifié, au-dessus de la commune, devenue déjà le centre d'un grand secteur. L'archevêque Boemond von Warnesberg (1286-1299) profita d'une chance du moment — Rodolphe de Habsbourg ayant besoin de la voix du Prince électeur au Reichstag de Francfort, pour l'élection de son fils Albrecht — demanda le droit de cité pour Mayen. Il lui fut accordé par la charte, signée le 29 mai 1291.

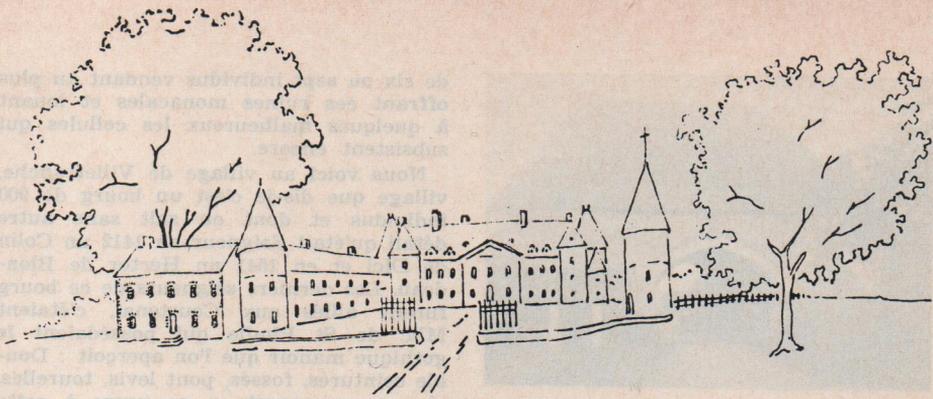
Peu à peu prirent forme l'enceinte de la ville et la fortification de celle-ci par des portes et des tours, dont témoignent encore clairement l'Obertor, récemment restaurée et la Brückentor, la Vogelturm, la Mühlenturm, ainsi que des fragments de l'ancien rempart. Le prince électeur Balduin von Trier (1307-1354) avait achevé la construction du château-fort en

1317 et celle des fortifications en 1326. La même année les pères augustins quittèrent Lonnig pour s'établir à Mayen et commencèrent bientôt la transformation et l'agrandissement de l'église Saint-Clément. Grâce à leur compétence celle-ci devint bientôt l'une des églises du genre parmi les plus anciennes et les plus précieuses, entourée de légendes. On suppose qu'elle fut achevée aux environs de l'an 1430. Entièrement détruite pendant la deuxième guerre mondiale, elle se dresse de nouveau, artistement rénovée, conservant sa tour inclinée, l'un des joyaux de la ville.

Depuis 1405 a lieu à Mayen, outre les autres populaires foires aux bestiaux et marchés divers, appelés foires de la micarême, de Saint-Laurent ou de Saint-Nicolas, la foire de Saint-Luc, qui dure une semaine et comprend, le 18 octobre, la grande fête générale de Saint-Luc. La Saint-Lurent marque, le 10 août, la sortie victorieuse tentée, en 1673, par la ville encerclée par les troupes françaises sous le marquis de la Trousse, qui dut alors abandonner le siège. Et l'opération avait été savamment menée, par une action détournée, exécutée en partant d'une ambuscade. D'où le dicton populaire indiquant que « par derrière fut pris Mayen » et qui est inscrit au fronton de l'ancien hôtel de ville, ce plaisant bâtiment de style baroque, sur la place du marché, et qui porte au-dessus du portail d'entrée artistement taillé en basalte la mention de l'année 1717.

Cette nouvelle construction avait été nécessaire, car, seize ans après leur défaite, les soldats du Roi-Soleil s'étaient de nouveau présentés devant Mayen et avaient incendié, en 1689, la ville et son hôtel de ville, qui leur avaient été livrés sans combat.

Une autre année fatale allait marquer le passé de Mayen, 1866, qui fut celle d'une épidémie de choléra, qui causa la mort de nombreux habitants. Auparavant, 1817 avait été une date mémorable, puisqu'elle valut à Mayen l'honneur d'être élevé au rang de ville d'arrondissement. Mais ce rang important fut perdu en 1972, par application de la réforme administrative du Land Rhénanie-Palatinat. Toutefois Mayen donna son nom en partie à l'arrondissement Mayen-Coblence. Et, le 1^{er} avril 1975, une sorte de réparation du dommage causé valut de nouveau à la cité le statut de grand ville d'arrondissement.



SOUVENIRS DE PRUNOY (1826)

Lettres écrites par M. Masson de Saint-Arnaud

Lettre I

MELUN — BERGAMI — MONTEREAU — SENS — LOUIS DAUPHIN — VILLENEUVE LE ROI — M. LE BLANC — ST JULLIEN DU SAULT — CUDOT — VERLIN — ABBAYE DES ECHARLIS — CRUAUTE D'UN COURTENAI — LOUIS LE GROS — VILLEFRANCHE ST PHALLE — PRUNOY.

Du château de Vienne, Prunoy, 29 7 bre 1825

Tu ne te doutais pas, mon ami en me quittant à Paris, dans la cour des diligences que notre adieu pouvait être éternel et c'est pourtant ce qui nous a menacés, arrivés à Melun pour dîner à l'hôtel de la Reine d'Angleterre, par ce qu'elle y a séjournée avec l'illustre Bergami. Le mémoire s'est ressenti d'une ancienne influence royale et nous sommes repar- tis à 6 heures du soir pour Villeneuve.

Bientôt un clair de lune superbe nous a laissé apercevoir la ville et la vallée de Montereau-sur-Yonne, on enraye, le postillon part au galop, la chaîne casse, l'impulsion est donnée, nous brûlons le pavé, un cheval abattu est traîné sur les reins et ce n'est qu'après avoir couru le grand danger que nous nous trouvons au bas de la côte sans avoir eu le temps, je t'assure, de faire le plus mince Ex-voto. Nous raisonnions encore sur l'imprudence des postillons et l'incurie des conducteurs, qui chaque jour jouent impunément la vie des particuliers, lorsque nous entrâmes dans la ville de Sens, où reposent depuis l'an 1765, les augustes dépouilles de Louis Dauphin de France, père de Charles X. On ne s'arrêta que pour relayer et à trois heures du matin nous entrions à Villeneuve-Le-Roi.

Le jour ne paraissait pas encore, on nous avait recommandé l'auberge de la Poste, tenue par B. Le Blanc, un prompt

repos nous était nécessaire, nous mîmes le temps à profit et à 9 heures on nous annonça la voiture du Château de Prunoy, qui venait nous chercher. C'est alors que les yeux bien ouverts, nous pûmes juger d'un hôtel qu'on ne peut trop vanter ; Propreté, élégance, bonne chère, jardins soignés, vue délicieuse, à Melun nous étions dans l'auberge des reines, nous voici dans la reine des auberges, après avoir payé à M. Le Blanc notre tribut d'admiration en même temps que notre mémoire, nous quittâmes la grande route pour entrer dans le chemin qui conduit à Prunoy.

Le temps était agréable, les chemins superbes et le site enchanteur ; nous traversâmes successivement les villages de St Jullien du Sault, renommé dans le pays par ses vins, de Cudot et de Verlin. C'était le jour de la vendange, les coteaux étaient couverts de villageois d'autant plus joyeux que la récolte est superbe, tous attribuaient ce bienfait au nouveau corps céleste qui brillait chaque nuit et déjà le vin de 1825 était baptisé... Vin de la nouvelle Comète.

Après le village de Verlin, la scène change, on quitte la vallée, les chemins deviennent affreux et le pays n'offre plus que rarement un site digne d'attirer l'attention du voyageur.

Des restes gothiques se présentent, des



Dans la porterie de l'ancienne abbaye des Echarlis existe encore une chapelle de Notre-Dame de Pitié

voûtes, des arceaux, des ogives se dessinent encore ce sont les seules ruines de l'ancienne Abbaye des Echarlis, fondée dans le douzième siècle comme succursale de ce fameux ordre de Cîteaux qui selon Boileau « conservait du vieux temps l'oisiveté fidèle ».

C'était là, que de tranquilles Bernardins coulaient paisiblement leurs jours en jouissant de leur dix mille livres de rente dont l'abbé touchait la meilleure part. Un Prince de Courtenai fut l'un de ces abbés. La nature l'avait doué dit-on d'un caractère farouche. Ses gestes étaient des ordres, ses paroles des arrêts. Voulant un jour régler les finances de son abbaye, le frère trésorier est mandé. Ses comptes sont nébuleux. Sa concussion est hors de doute. Le Prince a prononcé. Quatre hommes le saisissent. Un fer atroce en fait un nouvel Abaillard. Quand on punit ainsi un dépositaire infidèle que fait-on à un adultère ?

Dans la cour de cette ancienne Abbaye, existe depuis longues années, une fontaine d'eau minérale dont le Roi Louis le Gros dans les premières années du douzième siècle, vint faire usage avec un succès qui lui a valu une longue célébrité ; des médecins ont écrit des volumes pour vanter ses vertus, qui furent plus particulièrement efficaces dans les obstructions et les douleurs néphrétiques mais que les eaux de Passy près de Paris et de Forges en Normandie ont fait tomber dans l'oubli. Pour moi j'en ai goûté et je n'y ai trouvé ni saveur, ni odeur.

A la porte de l'Abbaye, est la seule construction peut-être que les spéculateurs aient respecté, c'est une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame de Pitié, pèlerinage ou chaque année de nombreux fidèles viennent à certaines époques adresser des vœux ou adoucir des regrets.

Les restes des bâtiments de cette antique abbaye sont à présent la possession

de six ou sept individus vendant au plus offrant ces ruines monacales et louant à quelques malheureux les cellules qui subsistent encore.

Nous voici au village de Villefranche, village que dis-je c'est un bourg de 900 individus et dont on sait sans autre détail qu'était Seigneur en 1412 un Colin de Dici et en 1541 un Hector de Blondeau. Les derniers seigneurs de ce bourg furent alliés aux Courtenai, c'étaient MM. de St Phalle qui possédaient le gothique manoir que l'on aperçoit : Double ceintures, fossés, pont levés, tourelles, rien ne manquait en ce genre à cette habitation, dont les restes seraient susceptibles d'être réparés et habités.

Sa position dans un vallon gracieux environné de prairies et de clairs ruisseaux pourrait en d'habiles mains le rendre un séjour agréable. Les ponts levés sont disparus, les fossés se comblent, la chouette seule annonce par ses cris son droit d'habitation et les cours ne résonnent plus que du bruit des charrues et du bêlement des troupeaux : en style moins pompeux c'est une ferme appartenant à un propriétaire des environs (*).

Tu crois peut-être, mon ami, que les chemins depuis Verlin sont tolérables puisque je n'en parle pas, détrompe-toi, si je m'occupais avec un intérêt exclusif de ce que je voyais dans la campagne c'était pour m'étourdir davantage sur la route où la voiture nous traînait : nous étions partis à midi de Villeneuve-le-Roi, six heures sonnaient lorsque nous découvrîmes le Château de Prunoy et nous n'avions parcouru que cinq lieues.

En sortant de la vallée de St Phalle, on longe la côte des « Bois de Belle-Fontaine » dépendant de Prunoy, dont bientôt dans le lointain le château se dessine avec noblesse, nous en sommes à une demi-lieue et tout ce que l'on aperçoit dépend de cette importante propriété, nous traversons le village, la route plantée de peupliers annonce l'arrivée, on nous aperçoit, le beffroi gastronomique retentit dans les cours, et enfin nous jouissons du triple plaisir d'embrasser ceux qu'on aime, de se reposer de ses fatigues et de se trouver autour d'une table bien garnie. Adieu mon ami, sous peu de jours je te parlerai avec détail du château et de ses environs.

(*) Le propriétaire était Monsieur GILLET, arrière-grand-père de Mesdames PETIT, VILLEBOEUF et BILLARD, femmes des Notaires qui se sont succédés à Charny depuis 1887. Par acte Maître HATTIER, notaire à Villefranche du 7 Septembre 1838 St Phal a été attribué à Madame BOYET, l'une des filles de Monsieur GILLET..

PRUNOY — COURTENAI — CREVECOEUR — ST SIMON — LALIVE de PRUNOY — LALIVE de JULY — BARON de LALIVE — Le PARC — LA CHAPELLE — La TREILLE — La FAISANDERIE — L'ORMILLE — BOIS FIGUS — ETANG de PETRA — ETANG des MOUETTES — ETANG de REVEILLON — EVENEMENT NOCTURNE — Le BANC de la ROUTE — Les QUATRE FERMES.

Du château de Vienne, Prunoy le 4 octobre 1825

Le château de Vienne-Prunoy, mon ami, est sans contredit un des plus beaux que l'on puisse voir à dix lieues à la ronde. De toute ancienneté, existait sur cet emplacement, un manoir possédé en 1461 par Pierre de Courtenai qui réunissait à ses domaines, les terres de La Ferté-Loupière, de Bontin, de Chevillon et autres lieux et qui les laissa en mourant à Blanche de Courtenai (1504) mariée à Marc de Mathelan, gentil homme écossais, Seigneur des Thaboureaux.

Au commencement du 16^e siècle, un Guillaume de Crèvecoeur devint seigneur de Vienne, près Prunoy, c'est la première fois que le château prend ce nom sous lequel il figure dans la carte de Cassini. Les Courtenai en devinrent de nouveaux propriétaires plusieurs années plus tard et ce qu'il y a de remarquable c'est qu'ils possédaient dans le même temps, un autre Prunoy surnommé « les Ferrières » dans le Gâtinais, voisin d'un château nommé « Le Petit Chevillon », ces deux endroits font partie du département du Loiret et ceux dont nous occupons sont dans le département de l'Yonne.

Vers le milieu du 17^e siècle, Prunoy appartenait aux St-Simon, dont l'un d'eux nous a laissé sur le règne de Louis XIV des mémoires curieux, qu'il se vantait disait-il d'écrire avec négligence pour prouver que son style était celui d'un grand seigneur. La seule trace de cette famille dans le château est un portrait assez agréable de Diane Henriette de Budos, duchesse de St-Simon.

Dans les dernières années du règne de Louis XIV à une époque qui remonte à environ 120 ans du temps actuel, Monsieur Delalive grand oncle de l'introduit des ambassadeurs de ce nom en 1825, fit l'acquisition de cette terre.

Jouissant d'une grande fortune, il fit abattre le vieux château, le reconstruisit tel qu'on le voit aujourd'hui et prit le nom de Monsieur Delalive de Prunoy, il avait trois fils qui mus un jour par une boutade contre le sexe, jurèrent de ne jamais se marier et tinrent parole. L'un d'eux hérita de la terre de Prunoy et la vendit en 1765 à son cousin Ange-Laurent Lalive de July introduit des ambassadeurs, membre honoraire de l'académie de peinture. Sous ce nouveau possesseur, la propriété s'embellit au dedans

et au dehors, un parc superbe fut dessiné à grands frais, d'insalubres étangs furent desséchés, de nombreuses plantations exécutées et des coupes de 1500 arpents de bois dirigées par les soins d'intendants intelligents les ont amenés à une valeur qui les fait considérer généralement aujourd'hui comme les plus beaux bois de la Province.

Monsieur Delalive de July mourut en 1775 laissant trois enfants qui se promirent de garder la propriété indivise. Ces trois enfants sont aujourd'hui Madame la Comtesse de Vintimille, Madame la Comtesse de Fesenzac et Monsieur le Baron Delalive mon oncle, chevalier de St-Louis et de la Légion d'Honneur, introducteur des ambassadeurs et princes étrangers.

Bien que la faux du temps ait dégradé l'intérieur du château, les nombreux appartements qu'il contient seraient beaux encore sans leur gothique mobilier si les Bavares et les Wurtembergeois à l'époque de l'invasion de 1815 n'avaient contribué à détériorer ce que les années respectaient. Pendant quatre mois qu'y séjourna leur quartier général, après avoir fait une dépense considérable, ils partirent laissant une portion du mobilier détruit, ayant dérobé le linge et accablé le régisseur de si affreux traitements qu'il en mourut peu après.

L'extérieur du château qui s'annonce avec dignité, est précédé d'une vaste esplanade en gazon et d'une double enceinte de fossé sans eau. Le corps de logis principal à onze fenêtres de face au rez-de-chaussée et autant au premier : deux pavillons carrés s'avancent en saillie à chaque extrémité et deux ailes en retour se terminent sur le devant par deux tourelles, dont l'une celle de gauche était jadis le cabinet de travail de Monsieur Delalive de July et dont l'autre encore aujourd'hui renferme la chapelle. L'aile de ce dernier côté n'a jamais été entièrement déterminée et à l'aile de gauche se trouve joint un bâtiment hors d'œuvre, renfermant des communs et le logement du régisseur. Près de-là, s'étendent d'immenses basse-cours.

Le château n'est pas double et son rez-de-chaussée composé de quatre chambres à coucher contient aussi une vaste salle de billard formant vestibule, un salon et une salle à manger.

Extrait de la carte de Cassini avec (en bas) le dessin du parc du château de Prunoy et l'étang voisin qui faillit voir la fin dramatique d'un fraudeur du fisc

de Réveillon : l'homme et la voiture furent retirés de l'eau, le cheval y périt ».

En suivant le sentier du parc qui longe le chemin de Charny, on arrive au « Banc de la Route ». La vue en est gracieuse, on aperçoit au loin le village et l'église de Prunoy, plus près de soi, la fontaine où l'on met le poisson réservé, se distingue au travers des masses d'ormes et de peupliers, c'était le jour de la foire et la scène s'animaient de nombreux villageois conduisant leurs troupeaux. Un dessin fidèle de Madame de Saint-Amand a saisi avec assez de succès le pittoresque ensemble.

La terre de Prunoy se divise en quatre fermes qui sont « Pailly » (ancien manoir seigneurial) « La Cour de Prunoy », la « Bordellerie » et la ferme du château, métairies dont le rapport réuni à celui des bois, compose un revenu annuel d'environ 36 000 livres de rente.



Lettre III

BOIS DES BRISSETS — RECEPTION FLATTEUSE — CHATEAU DE CHEVILLON — COURTENAI — PELLEPORE-MATHIEU — RADIX, SEIGNEUR DE CHEVILLON — MARQUIS DE VILLAINES — MADAME A. de ST-AMAND — LE PERE LEGRAND — MADAME RADIX DE CHEVILLON — MON ONCLE LE CHANOINE — LES RELIQUES — TELEGRAPHE DE LYON — LA COUR d'AMAND — LE VRIN — SEPEAUX — PRECI — ST-ROMAIN — LE PRESENT DE FRANC — ALLEU — CHATEAU DES TABOUREAUX — LA RAMASSE — MONSIEUR THOMAS — LA FERTE-LOUPIERE — LA COLLETINIERE.

Du château de Vienne, Prunoy, le 7 octobre 1825

Nous avons fait notre course, mon ami, par le plus beau temps d'automne que l'on puisse voir : après avoir traversé le village de Prunoy et le bois de Belle-Fontaine, nous sommes arrivés à un chemin qui, prenant sur la gauche descend au château de Chevillon en longeant le bois des Brissets, c'est à cette croisière qu'eut lieu le fait suivant :

Depuis plusieurs années, le château de Prunoy n'avait pas été habité, lorsque Monsieur et Madame de Lalive, en 1809 peu après leur mariage, vinrent y passer quelques jours. C'était au mois de septembre et Madame Delalive qu'un hasard assez extraordinaire ramenait ainsi dans le voisinage du château de Chevillon où chez ses grands-parents elle avait passé une partie de son enfance, résolut de profiter de son séjour pour aller honorer les

restes de sa grand'mère inhumée dans l'église de ce village. Le jour de la St-Mathieu est choisi, c'était le patron de Monsieur Radix de Chevillon, qui durant sa vie avait par ses bienfaits tellement accoutumé les habitants à ferrier ce jour, que le 21 septembre est consacré depuis comme fête patronale. Monsieur et Madame de Lalive se mettent donc en route et leur surprise est extrême lorsqu'arrivés au chemin des Brissets, tous les habitants de Chevillon, dans leurs plus beaux atours et armés de leurs fusils dont ils font maintenant décharge se présentent, ayant à leur tête, le Curé et le Maire. La voiture s'arrête, on demande le motif de ces apprêts et le maire, dans un petit discours fort touchant, annonce que d'accord avec Monsieur le Curé, ils se sont rendus aux vœux des habitants en hono-

rant dans Monsieur et Madame de Lalive, les descendants de Monsieur de Chevillon, dont le long séjour dans le pays n'avait jamais été marqué que par des actes de bienfaisance : preuve que malgré les déclamations de maint auteur du jour, il existait encore avant la révolution des seigneurs qui se faisaient chérir de leurs vassaux dont la reconnaissance s'est perpétuée dans le cœur de leurs descendants. Monsieur et Madame Delalive, touchés de ces hommages inattendus, en ont conservé un souvenir flatteur et c'est d'eux que je tiens ces détails.

Mais revenons à notre promenade ; déjà l'on aperçoit dans une étroite vallée les tourelles du château de Chevillon : il n'a rien de grandiose mais il porte un cachet d'originalité qui se ressent des temps où chacun tenait à s'enfermer dans une petite forteresse.

Un corps de logis principal, deux ailes en retour sur le devant, des tours élevées à chaque angle extérieur, un épais pavillon carré dans le pignon d'une des ailes couvrant le pont-levis et la porte d'entrée, une double enceinte de fossés remplis d'une eau limpide, tel était jadis ce vieux manoir dont un vieux plan que j'ai vu entre les mains du propriétaire actuel m'a assez bien retracé l'ensemble. L'aspect d'aujourd'hui est bien changé, l'aile de gauche où se trouvait la grosse tour carrée a disparu, une partie des bâtiments de basse-cour est détruite, la seconde enceinte des fossés est comblée et les ponts-levis n'existent plus.

Le premier seigneur connu de Chevillon, fut Jean de Courtenai (1460), qui laissa cette terre à Pierre Seigneur de Bontin et de Prunoy (1504). Jean, fils de ce dernier en hérita, mourut en 1534 et fut inhumé dans l'église du village de Chevillon, où l'on voit encore son tombeau ainsi que celui de deux autres Courtenai. Sur l'un de ces sépulcres la destruction révolutionnaire s'est exercée

à effacer tous les titres de cette illustre maison comme si l'histoire n'était pas là pour les redire (1).

Le dernier possesseur de Chevillon de cette famille, fut le prince Louis Charles de Courtenay, mort sous Louis XIV.

Vers l'an 1730 cette seigneurie, à ce qu'on a lieu de présumer était possédée par un Monsieur de Pelleporc qui vendit vers l'an 1750 à Monsieur Mathieu Radix, issu d'une famille ancienne et honorable dont un des ancêtres siégeait en 1550 parmi les Sénateurs de Turin. Monsieur Radix acquit en même temps que Chevillon le Seigneurie de la Ferté-Loupière et garda ses propriétés jusqu'en 1772, époque de la mort de sa femme où par arrangement la terre passe entre les mains de son fils, mon grand'oncle, Monsieur Radix de Chevillon, marié à Mademoiselle Delagarde fille du premier commis de ce nom au ministère des affaires étrangères, sous Monsieur de Choiseul.

En 1776, Monsieur de Chevillon vendit à son neveu, Monsieur le Marquis de Villaines qui posséda ce bien jusqu'en 1794, qu'ayant émigré de France, l'état s'en empara comme propriété nationale et le revendit comme tel à un Monsieur Sire, riche marchand de vins mort en 1823, le laissant à sa veuve, à la mort de laquelle il fut acheté par Monsieur Thomas, riche marchand de bois du voisinage ; le nouveau propriétaire relève l'habitation qui tombait en ruines et bientôt elle va reprendre un aspect dont il est encore difficile de bien juger au milieu des ouvriers de tout genre qui encombrant le château.

(1) L'inscription effacée est celle de Guillaume de Courtenai, qui fut en même temps seigneur de Prunoy et mourut en 1592, on la retrouve en entier dans l'histoire de la maison de Courtenay (Du Bouchet, p. 283).

(à suivre)

Abonnement pour 1975

Pour vous abonner ou vous réabonner (N^{os} 17 à 20) :

Ayez l'obligeance de verser le montant de l'abonnement : **18 francs** (pour 4 numéros).

soit par chèque bancaire,

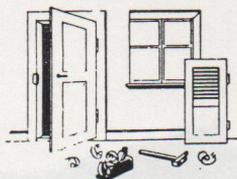
soit par chèque postal ECHO DE JOIGNY : C. C. P. DIJON : 2 100-92.

Cotisation de Membre Actif de l'Association Culturelle d'Etudes de Joigny : 10 francs par an.

PARQUETS BATIMENTS
VITRIFICATION

Menuiserie DARNIS

Rte de Chamvres - T. 62-23-08



JOIGNY

Installateur
des fermetures
PERRIER
fer et bois

Les magasins CASIMIR S.A.

9 à 13, rue Gabriel CORTEL
JOIGNY - Tél. : 62.23.55

Habillent
hommes - dames - enfants
aux meilleurs *PRIX*

JEAN - LOUIS

Institut de Beauté
PARFUMERIE
Coiffure Dames-Hommes

3, Quai Général-Leclerc
89300 JOIGNY
Tél. : 62-12-62

USINE JACQUES CŒUR



Toute l'alimentation
du bétail

CÉZY - 89
Tél. : 63.10.01

CENTRAL GARAGE

Concessionnaire **PEUGEOT**

VENTES - ACHAT - ECHANGE

Avenue Jean-Hémery
89 - JOIGNY

Tél. 62-08-76

Mécanique, Tôlerie, Peinture
STATION SERVICE

DEMENAGEMENTS
TRANSPORTS

Rail — Garde-Meubles — Route

ANDRÉ GATEAU

43, Av. Gambette, Joigny - 89
Tél. : 62.17.43

Correspondant S.N.C.F. et D.E.S.

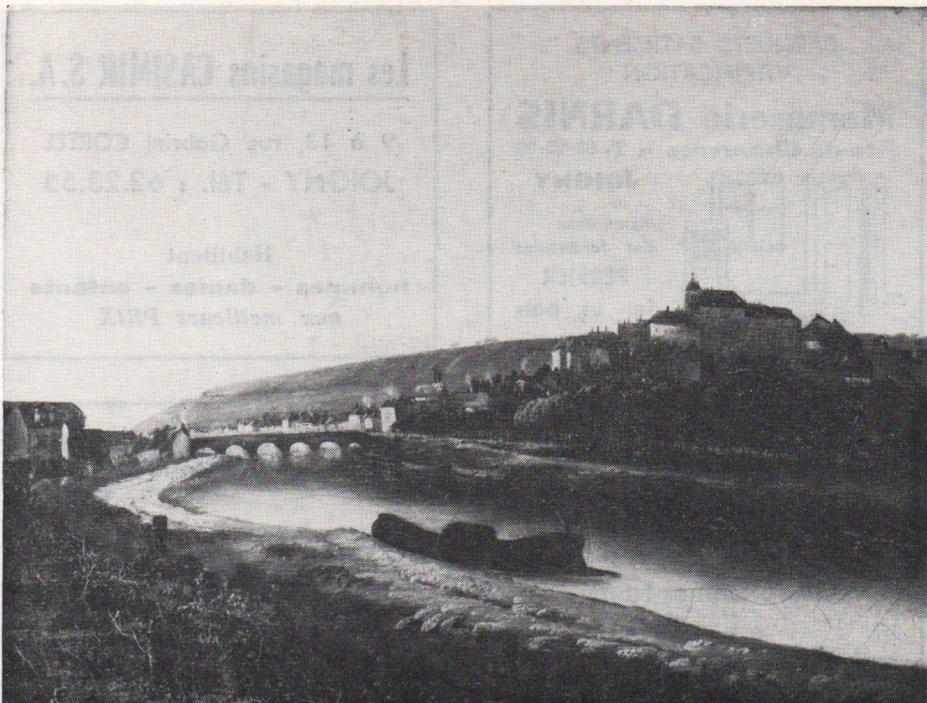
QUINCAILLERIE CROUZY et Cie

52, AVENUE GAMBETTA — JOIGNY

Tél. : 62-22-33

FOURNITURES DE BATIMENT — OUTILLAGE — METAUX
SANITAIRE — ROBINETTERIE

CONCESSIONNAIRE ARTHUR MARTIN



Panorama de Joigny 1854 par Dominique (Adolphe) Grenel
(Coll. part.)

Sommaire du n° 16

- | | |
|---|--|
| <p>Page 3 L'« enfant de Joigny » 1747, curiosité médicale.</p> <p>— 5 Le Jansénisme à Villeneuve-sur-Yonne (suite), par J.-L. DAUPHIN.</p> <p>— 13 Les effets de la foudre à Joigny (1759), récit du Chan. BLONDE.</p> <p>— 15 La réception du roi Louis VII à St-Julien-du-Sault, par M. PAPELARD.</p> | <p>Page 19 Joigny sous la Terreur, récit de Mallard, présenté par M. VALLEY-RADOT.</p> <p>— 25 Mayen, ville d'arrondissement, par Paul GEIER-MANN.</p> <p>— 27 Souvenirs de Prunoy (1826), lettres de M. Masson de Saint-Arnaud.</p> |
|---|--|